



L'AVENIR DU LAC BOIVIN



**ON VEUT
VOTRE
OPINION!**

**Consultation publique
sur l'avenir du lac Boivin**

**Rapport de synthèse
de la 1^e phase**

Granby
Ville rayonnante

Document préparé par :



Table des matières

Introduction	3
1. Présentation de la démarche de consultation publique sur l'avenir du lac Boivin	4
2. Modes de participation et profil des participants	7
2.1. Dépôt de mémoires et lettres d'opinion (14 avril au 18 mai)	7
2.2. Participants à la journée de consultation publique du 3 mai 2014	7
2.3. Participation au sondage (du 14 avril au 18 mai)	8
3. La perception du lac Boivin par les participants au sondage.....	10
3.1. Un lac important pour la communauté granbyenne	10
3.2. Une perception claire de la dégradation de la santé du lac Boivin	11
3.3. Un lieu d'intérêt pour la population	12
3.4. Un fort consensus en faveur d'une intervention des autorités locales.....	12
4. Les pratiques des participants aux abords du lac Boivin	14
4.1. Un lac fréquenté par la grande majorité de la population	14
4.2. Un lieu de pratique d'activités sportives et de loisirs.....	15
4.3. Un désir de réappropriation du milieu aquatique	15
5. Recommandations, critiques et débats	17
5.1. Cadre d'analyse.....	17
5.2. Vers des actions adaptées aux réalités du lac Boivin.....	18
Conclusion.....	32
Références	33
ANNEXES	34

Table des figures

Figure 1 : Structure de la première phase de la consultation publique sur l’avenir du lac Boivin	4
Figure 2 : Structure de la deuxième phase de la consultation publique sur l’avenir du lac Boivin	5
Figure 3 : La participation des citoyens de Granby au sondage selon leur tranche d’âge	9
Figure 4 : Le rôle joué par le lac Boivin dans la vie de la communauté granbyenne	10
Figure 5 : La perception des participants de la santé du lac Boivin	11
Figure 6 : Le lac Boivin dans 5 ans selon les participants au sondage	12
Figure 7 : Le niveau d’intervention sur le lac Boivin selon les participants au sondage.....	13
Figure 8 : Le niveau de fréquentation du lac Boivin par les participants au sondage	14
Figure 9 : Les activités pratiquées au lac Boivin par les participants au sondage	15
Figure 10 : Illustration des liens entre, d’un côté, le portrait et le diagnostic d’un bassin versant et, de l’autre, les orientations et objectifs permettant de faire ressortir des actions précises, réalistes et souples. (Tiré de ROBVQ, 2012.).....	17
Figure 11 La répartition des 81 recommandations émises par les participants à la consultation publique, selon quatre enjeux de l’eau.....	22
Figure 12 La répartition des recommandations selon les deux orientations de l’enjeu de l’accessibilité.....	23
Figure 13 La répartition des recommandations selon les trois orientations de l’enjeu de l’appartenance et de la gouvernance.	25
Figure 14 La répartition des recommandations selon les quatre orientations de l’enjeu des écosystèmes.	27
Figure 15 La répartition des recommandations selon trois orientations de l’enjeu de la qualité de l’eau.	29

Table des tableaux

Tableau 1 : Les problématiques mentionnées par les participants au sondage.....	11
Tableau 2 : Les activités que les participants au sondage souhaiteraient pouvoir pratiquer au lac Boivin16	

Introduction

Depuis plusieurs années, la Ville de Granby a le souci d'offrir à ses citoyens une qualité de vie hors pair. Partie intégrante de la vie des Granbyennes et des Granbyens, le lac Boivin rencontre des difficultés majeures sur le plan environnemental et son état de santé se dégrade. À l'heure actuelle, la Ville investit des milliers de dollars chaque année pour contrôler la situation et permettre le maintien des activités qui sont si chères aux citoyens.

La Ville de Granby a souhaité organiser une vaste consultation publique auprès de sa population afin de définir, ensemble, l'avenir du lac. Pour cela, la Ville a mandaté le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) afin de l'accompagner dans cette démarche. L'ensemble de cette démarche vise à doter la Ville de Granby d'un plan d'action pour répondre au mieux aux attentes de sa population en ce qui a trait au lac Boivin.

La synthèse de la première consultation publique a pour objectif d'une part de présenter la démarche entamée par la Ville de Granby ainsi que les actions entreprises pour mobiliser et informer les citoyens et organismes locaux. D'autre part, ce document présente également l'ensemble des résultats de cette première étape, soit les résultats et la nature de la participation des acteurs locaux consultés mais aussi les commentaires, les suggestions et les perceptions de ces derniers vis-à-vis du lac Boivin.

1. Présentation de la démarche de consultation publique sur l'avenir du lac Boivin

Ce processus de consultation publique sur l'avenir du lac Boivin élaboré par la Ville de Granby et ses partenaires est composé de trois grandes étapes :

- une première consultation publique organisée du 14 avril au 18 mai 2014;
- un Forum des partenaires à l'automne 2014;
- une deuxième consultation publique en février 2015.

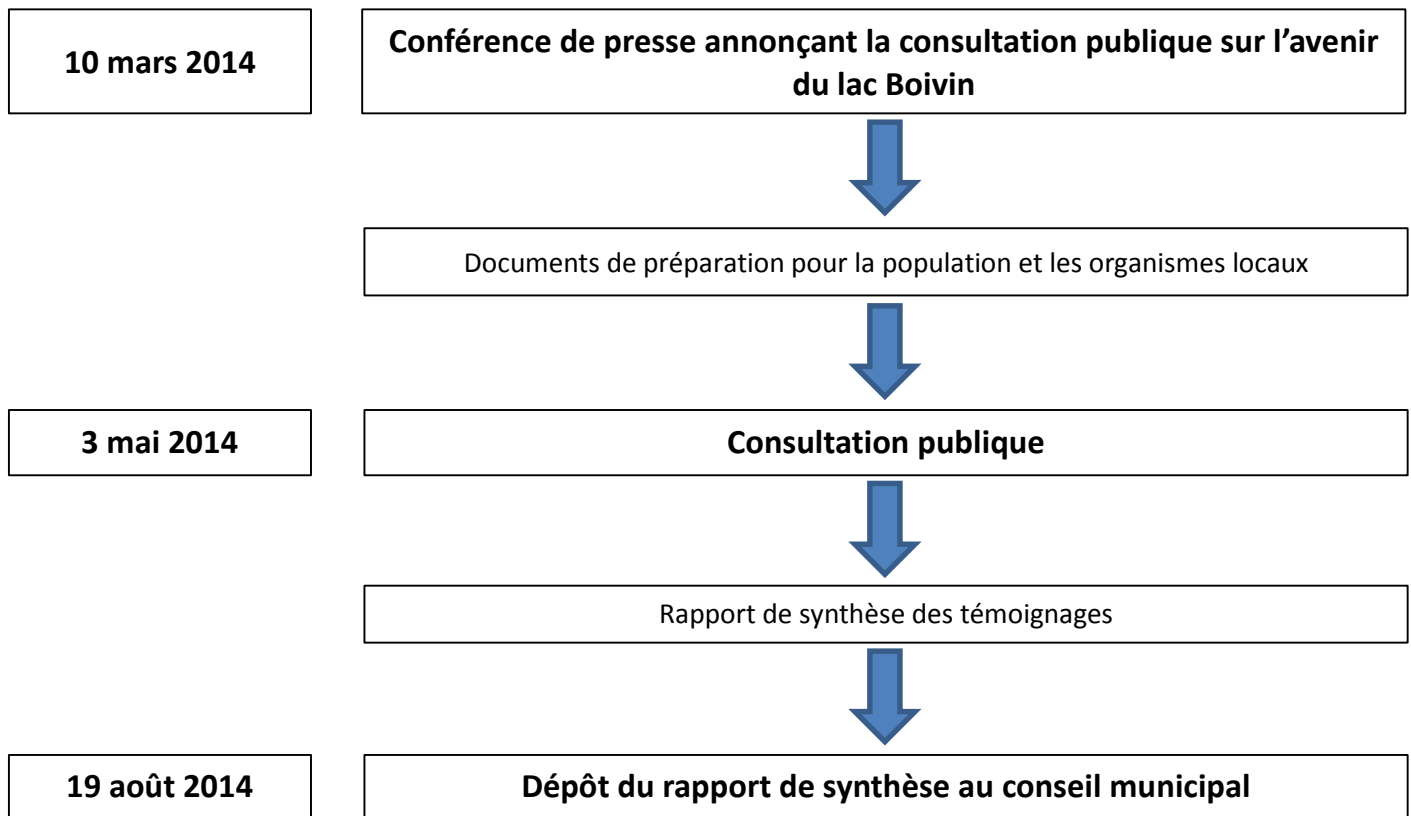


Figure 1 : Structure de la première phase de la consultation publique sur l'avenir du lac Boivin

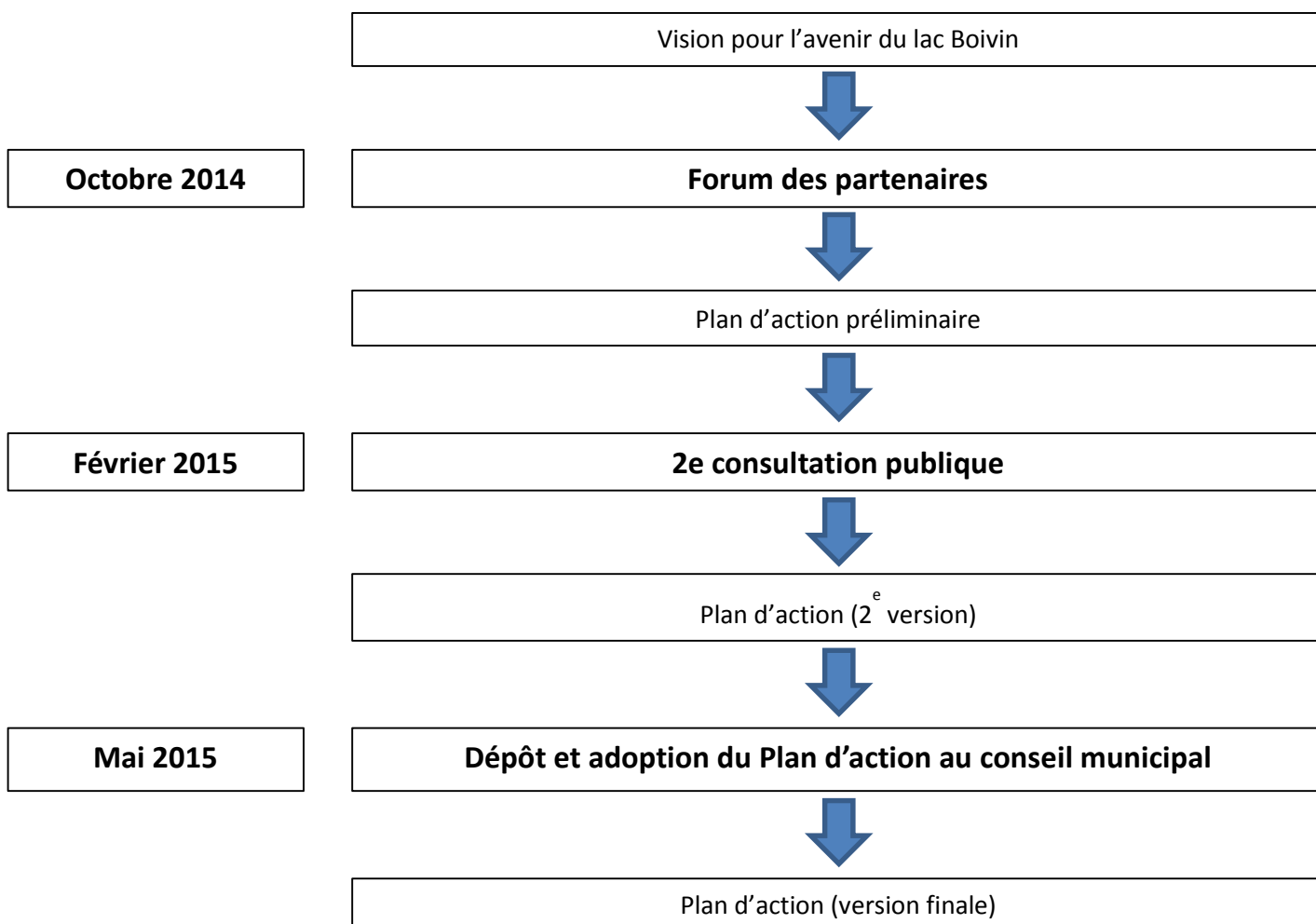


Figure 2 : Structure de la deuxième phase de la consultation publique sur l'avenir du lac Boivin

Cette première consultation publique avait pour objectifs d'informer et de sensibiliser, mais aussi de favoriser la mobilisation collective autour du lac Boivin. A cette occasion, les citoyens et les organismes locaux ont été largement invités à exprimer leurs points de vue et leurs attentes quant à l'avenir du lac Boivin. Pour cela, des informations et différents modes de participations ont été mis à disposition du public. Une page web entièrement consacrée à cette démarche a été mise en ligne sur le site Internet de la Ville de Granby. De plus, un document de réflexion a été élaboré afin d'établir une base de discussion entre, d'une part, les citoyens et les organismes locaux et, d'autre part, la Ville et ses partenaires.

Celles et ceux souhaitant s'exprimer dans le cadre de cette consultation publique pouvaient participer :

- en exprimant leur opinion par l'entremise d'un sondage;
- en déposant un mémoire ou une lettre d'opinion;
- en participant à la journée de consultation publique du 3 mai au Cégep de Granby. À cette occasion, divers partenaires de la Ville (la Société d'histoire de la Haute-Yamaska, l'Association des chasseurs et pêcheurs de l'Estrie, la MRC de La Haute-Yamaska, a firme de génie-conseil exp.) ont présenté des conférences. Les participants le souhaitant ont eu l'opportunité de présenter leur mémoire ou leur lettre d'opinion.

Divers moyens ont été mis en place afin d'informer et de mobiliser les citoyens et les acteurs locaux dans le cadre de cette consultation publique. Ainsi, des messages d'information ont été diffusés dans la presse écrite locale, le journal municipal et sur une station de radio locale (M105). De plus, la Ville de Granby a organisé ou participé à plusieurs événements durant les mois d'avril et de mai, parmi lesquels :

- des rencontres du Comité de citoyen # 2;
- un événement organisé au lac Boivin dans le cadre du Jour de la Terre;
- le Printemps de sortir au Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB);
- le cocktail de la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (Fondation SÉTHY);
- la Fête de la rivière;
- l'Échanges de vivaces - Ferme Héritage Miner;
- des rencontres au Résidences Soleil – Manoir Granby;
- la tenue d'un kiosque d'information sur la consultation publique sur l'avenir du lac Boivin au Cégep de Granby.

Enfin, tous les propriétaires riverains du lac Boivin habitant les rues de l'Estrie, Drummond, Quévillon, Rossignol, de la Gare, du lac, Denison Est, du Nénuphar et de la Pontédérie ont reçu une fiche descriptive de la démarche ainsi qu'un sondage par courrier postal.

Cette première phase a fait l'objet d'une couverture médiatique importante puisqu'une quinzaine d'articles sont parus dans la presse écrite locale et régionale. Il n'y a eu aucun article négatif. Bien au contraire, plusieurs d'entre eux soulignent l'ouverture démontrée par la Ville de Granby et la qualité de la démarche mise en place.

2. Modes de participation et profil des participants

2.1. Dépôt de mémoires et lettres d'opinion (14 avril au 18 mai)

Les citoyens de Granby ainsi que les organismes locaux le souhaitant avaient la possibilité de déposer un mémoire ou une lettre d'opinion dans le cadre de la première consultation publique sur l'avenir du lac Boivin. Le document de réflexion élaboré conjointement par la Ville de Granby et le CRE Montérégie abordait les points suivants :

- l'histoire du lac Boivin;
- les caractéristiques physiques du lac;
- les activités récréotouristiques pratiquées sur et aux abords du lac;
- le rôle et les interventions de la MRC de La Haute-Yamaska en matière de gestion durable de l'eau;
- les études et les projets mis en place par la Ville de Granby pour connaître davantage le lac Boivin et l'entretenir;
- comment participer à cette consultation publique;
- une aide à la réflexion pour aider les participants à structurer leur document.

Deux périodes de dépôt des mémoires et des lettres d'opinion étaient possibles :

- du 14 avril au 30 avril pour les personnes et les organismes souhaitant présenter leur document lors de la journée de consultation publique du 3 mai;
- du 14 avril au 18 mai pour celles et ceux ne souhaitant pas présenter leur document.

Au final, 14 mémoires et lettres d'opinion ont été déposés dans le cadre de cette première consultation publique. Parmi ceux-ci, neuf ont été présentés le 3 mai. Les participants étaient :

- huit organismes locaux;
- un regroupement de citoyen;
- cinq citoyens.

2.2. Participants à la journée de consultation publique du 3 mai 2014

Le 3 mai 2014 s'est tenue la journée de consultation publique sur l'avenir du lac Boivin à l'Auditorium Desjardins du Cégep de Granby. Cet événement fut organisé conjointement par la Ville de Granby et le CRE Montérégie et plusieurs mesures écoresponsables ont été mises en place (voir annexe 1) :

- choisir un lieu écoresponsable;
- favoriser le transport durable;
- diminuer la consommation de papier;
- offrir un repas écoresponsable;
- prévoir un système de gestion des matières résiduelles;
- compenser les émissions de gaz à effets de serre.

Cette journée s'est déroulée en deux périodes :

- La matinée fut consacrée à l'information des citoyens et des organismes locaux afin de leur permettre de mieux saisir les enjeux entourant l'état et la gestion actuelle du lac Boivin. Les personnes présentes ont ainsi pu assister aux conférences suivantes :
 - la Société d'histoire de la Haute-Yamaska – *Le lac Boivin : 150 ans d'histoire environnementale*;
 - l'Association des chasseurs et pêcheurs de l'Estrie – *Une histoire d'amour entre un pêcheur et le lac Boivin*;
 - la MRC de La Haute-Yamaska – *Les actions de la MRC de La Haute-Yamaska dans le cadre de son Plan directeur de l'eau*;
 - la firme de génie-conseil exp. – *Les différents visages physico-chimiques du lac Boivin*;
 - la Ville de Granby – *Connaître le lac Boivin pour mieux agir*.

- L'après-midi fut dédiée à la présentation des mémoires devant un groupe de commissaires composé de :
 - Mme Valérie-Anne Bachand - Chef de projet – Plan directeur de l'eau, MRC de la Haute-Yamaska;
 - M. Pierre Bertrand - Vice-président - Développement durable, spécialiste en réhabilitation des milieux aquatiques, firme de génie-conseil exp.;
 - M. Serge Drolet - Coordonnateur en environnement, Ville de Granby;
 - M. Alex Martin - Directeur général par intérim, OBV Yamaska.

Chaque conférence a été suivie d'une période de questions et d'échange. De plus, une période d'échange entre le public, les conférenciers et les commissaires a eu lieu en fin d'après-midi.

Près de 100 personnes ont assisté à cette journée, dont 40 représentants d'organismes locaux et 53 citoyens.

2.3. Participation au sondage (du 14 avril au 18 mai)

Afin de recueillir l'opinion des citoyens ne souhaitant pas déposer un mémoire ou une lettre d'opinion, la Ville de Granby et le CRE Montérégie ont élaboré un sondage (voir annexe 2) disponible en ligne sur le site Internet de la Ville de Granby. Le sondage était également disponible à la bibliothèque municipale et dans plusieurs lieux accessibles au public tel que le CINLB.

De plus, des sondages ont été distribués dans les établissements d'enseignement ayant participé, soient : l'École Joseph-Hermas-Leclerc, le Collège Mont-Sacré-Cœur et le Cégep de Granby.

857 personnes ont participé et répondu au sondage. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, le groupe d'âge le plus représenté est celui des 12-25 ans (représentant un total de 63 % des participants).

Une forte participation des jeunes au sondage

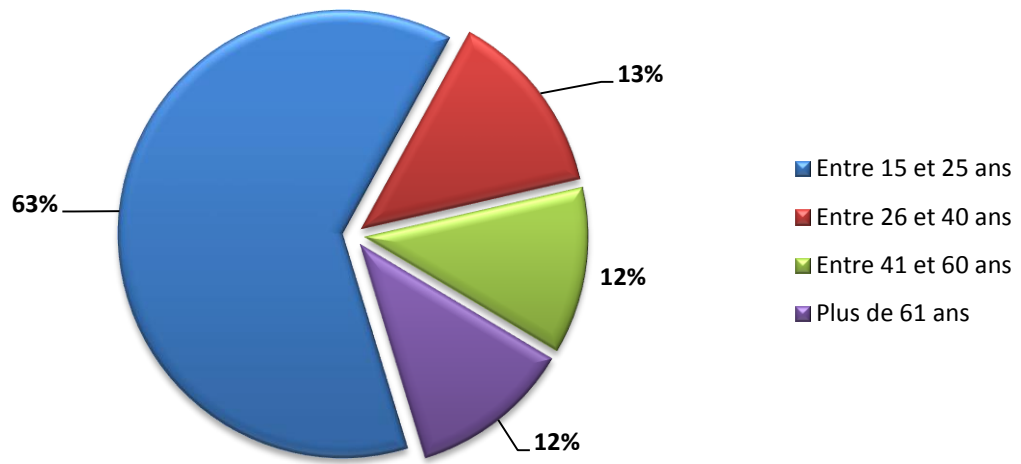


Figure 3 : La participation des citoyens de Granby au sondage selon leur tranche d'âge

3. La perception du lac Boivin par les participants au sondage

Cette section comprend le détail des réponses des participants au sondage. Les résultats y sont présentés de façon à faire ressortir les principales préoccupations et opinions citoyennes pouvant orienter les bases d'une vision d'avenir pour le lac Boivin.

3.1. Un lac important pour la communauté granbyenne

À la question « Selon vous, quelle est l'importance du rôle du lac Boivin dans la vie de la communauté granbyenne ? », les deux tiers des répondants ont répondu que le lac joue un rôle important dans la vie de la communauté, alors que 97 % des participants ont indiqué que le lac joue un rôle au moins partiel dans la vie locale.

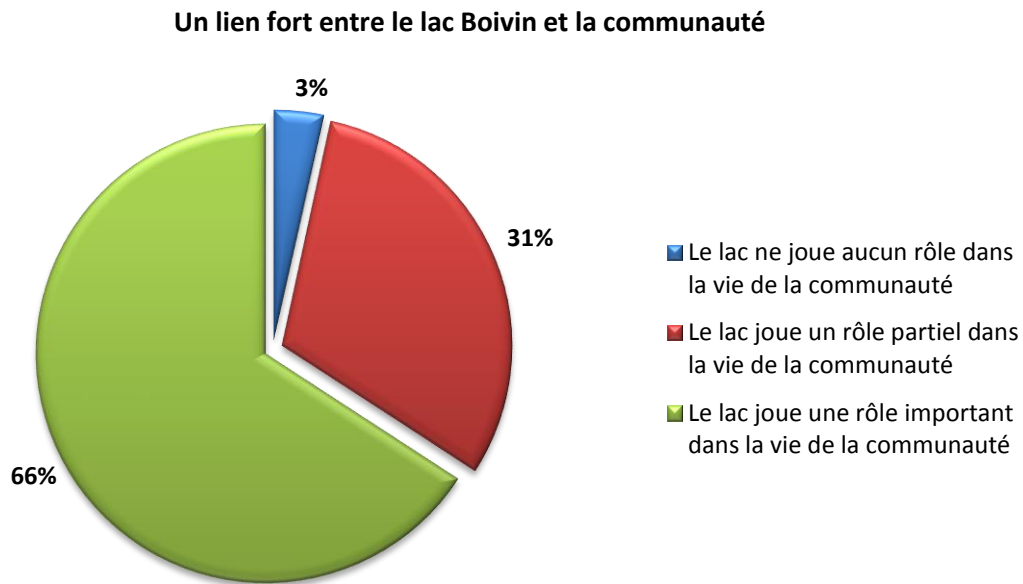


Figure 4 : Le rôle joué par le lac Boivin dans la vie de la communauté granbyenne

Toutes les tranches d'âge partagent le sentiment que le lac Boivin joue un rôle important dans la communauté granbyenne.

D'après les participants au sondage, le lac représente un lieu de rassemblement où l'on peut pratiquer des activités mais aussi se réunir lors de festivités telle que la fête de la Saint-Jean-Baptiste. C'est aussi un attrait touristique et naturel dans la ville de Granby.

3.2. Une perception claire de la dégradation de la santé du lac Boivin

À la question « Que pensez-vous de l'évolution de la santé du lac ? », 75 % des participants ont répondu que la santé du lac se dégrade alors que 23 % pensent que la santé de ce dernier est stable et 2 % pensent que la santé du lac s'améliore.

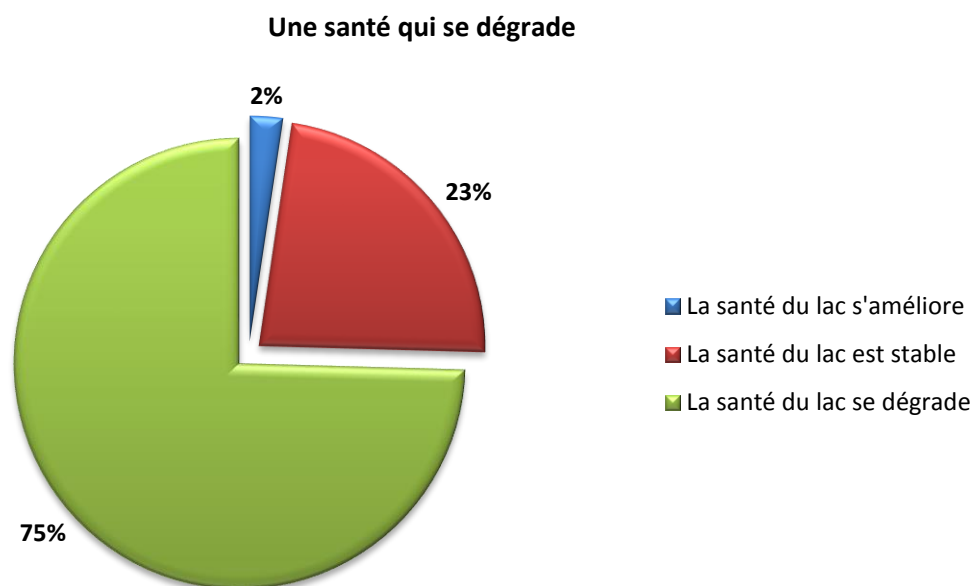


Figure 5 : La perception des participants de la santé du lac Boivin

Les 75 % des participants ayant répondu que « la santé du lac se dégrade » devaient préciser le ou les problème(s) rencontré(s). Aucun choix de réponse n'était suggéré. Les réponses exprimées sont présentées dans le tableau suivant et classées selon leur fréquence d'apparition.

Problématiques	Occurrences
Présence d'algues	120
Pollution	55
Déchets	25
Odeurs	15
Qualité de l'eau	10
Poissons morts	7

Tableau I : Les problématiques mentionnées par les participants au sondage

Les algues, la pollution et les déchets sont les principaux problèmes évoqués par les participants du sondage. Il est à noter que la majorité des éléments identifiés par les participants est basée sur des

observations sensorielles et non scientifiques, ce qui explique le fait que la problématique de la qualité de l'eau n'apparaisse qu'à la cinquième place. Toutefois, la présence d'algues, les odeurs et les poissons morts peuvent être des conséquences visibles d'une mauvaise qualité de l'eau.

3.3. Un lieu d'intérêt pour la population

Les participants avaient le choix d'indiquer plusieurs réponses à la question « Pour vous, que devrait être le lac Boivin dans 5 ans ? ». Le graphique ci-dessous présente les résultats obtenus.

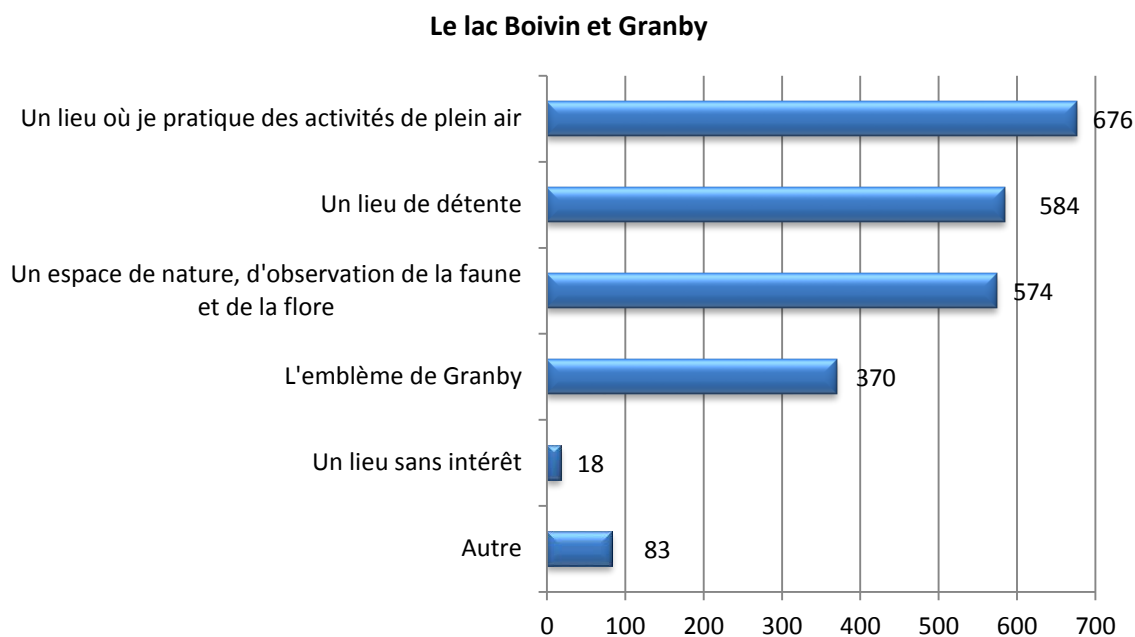


Figure 6 : Le lac Boivin dans 5 ans selon les participants au sondage

La réponse revenant le plus souvent (676 occurrences) est « un lieu où je pratique des activités de plein air », suivie de « un lieu de détente » (584 occurrences) et de « un espace de nature, d'observation de la faune et de la flore » (574 occurrences). À 370 reprises, la lac Boivin a été identifié comme l'emblème de Granby. Le lac n'a été associé qu'à 18 reprises à un lieu sans intérêt dans cinq ans.

3.4. Un fort consensus en faveur d'une intervention des autorités locales

Près des deux tiers (61 %) des participants souhaitent que le lac Boivin soit restauré et 34 % indiquent que des interventions permettant le maintien de l'état actuel du lac devraient être entreprises. Seuls 5 % des sondés ne souhaitent aucune intervention.

Un besoin clair d'intervenir

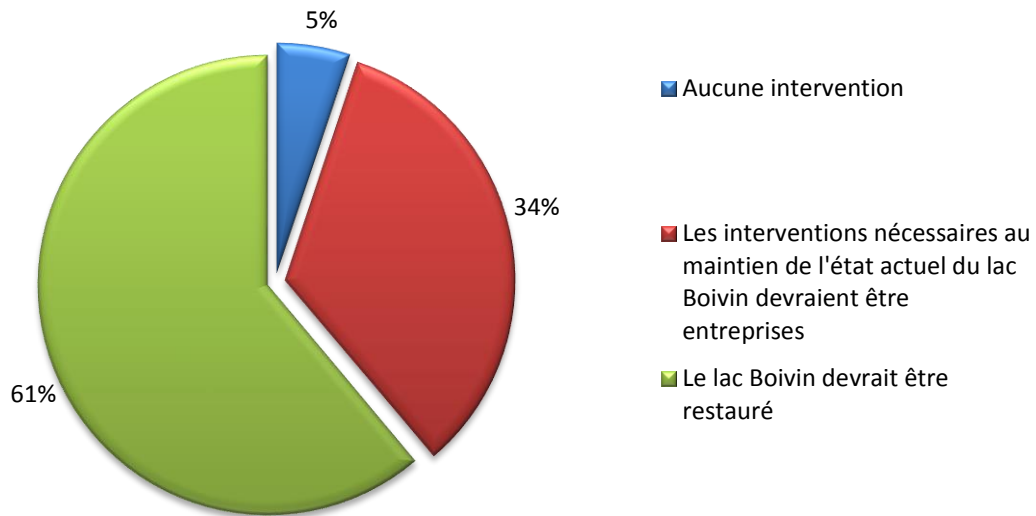


Figure 7 : Le niveau d'intervention sur le lac Boivin selon les participants au sondage

Ce souhait est partagé par l'ensemble des tranches d'âge et correspond à la réponse la plus fréquemment donnée par chacune d'elles.

4. Les pratiques des participants aux abords du lac Boivin

4.1. Un lac fréquenté par la grande majorité de la population

Le tiers des personnes sondées (31 %) indiquent qu'elles fréquentent régulièrement ou quotidiennement le lac Boivin, alors que 60 % ont une fréquentation occasionnelle du lac. Seuls 9 % des participants ne fréquentent jamais le lac.

En somme, 95 % des sondés fréquentent le lac Boivin.

Un lieu fréquenté par une grande majorité de la population

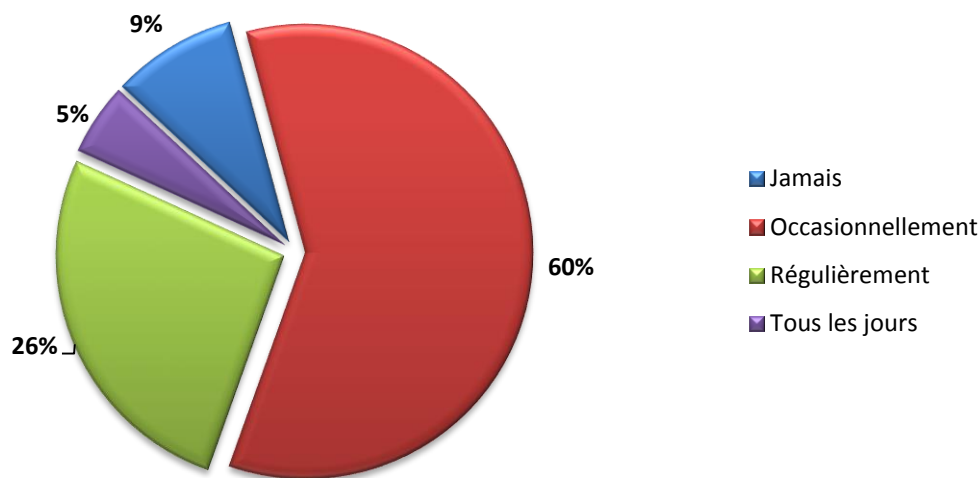


Figure 8 : Le niveau de fréquentation du lac Boivin par les participants au sondage

Le niveau de fréquentation a tendance à varier avec l'âge. En effet, alors que les 15-25 ans déclarent fréquenter le lac occasionnellement, les plus de 60 ans sont des usagers plus assidus, voire journaliers pour près d'un tiers des répondants de cette tranche d'âge.

Les personnes ayant déclaré qu'elles ne fréquentent jamais le lac Boivin et ses abords sont essentiellement (près de 90 %) des 15-25 ans. À l'inverse, 70 % des personnes fréquentant quotidiennement les lieux ont plus de 60 ans.

Selon les commentaires relatifs à cette question, les participants allant occasionnellement au lac Boivin s'y rendent dans le cadre de festivités ou pour pratiquer des activités tels que le patinage en hiver et le vélo en été. Les participants allant régulièrement au lac y vont pour pratiquer leurs activités (vélo, randonnée, etc.). Les 5 % disant y aller tous les jours demeurent au bord du lac. Enfin, les participants n'allant jamais au lac évoquent comme raison l'odeur du lac ou la distance.

4.2. Un lieu de pratique d'activités sportives et de loisirs

Les Granbyens étaient invités à préciser les activités qu'ils pratiquent au bord du lac. Parmi les choix de réponses, les trois activités les plus pratiquées sont :

- la randonnée, la promenade;
- le patinage, le hockey sur glace;
- le vélo.

On notera une prédominance des activités physiques (de loisirs comme sportives), devant les activités de loisirs telles que l'observation des oiseaux.

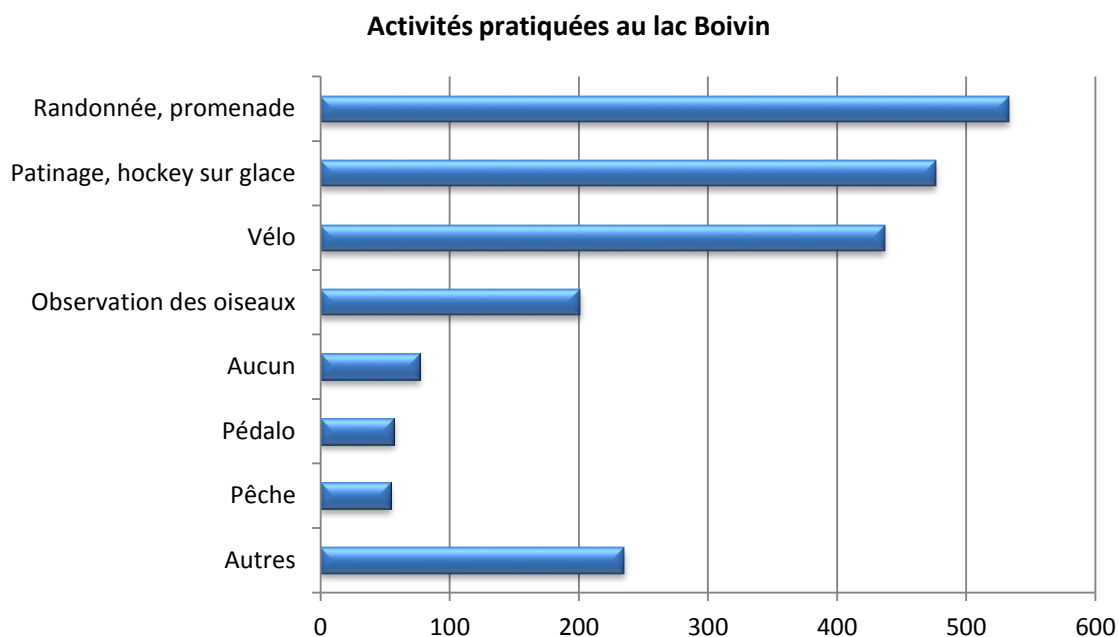


Figure 9 : Les activités pratiquées au lac Boivin par les participants au sondage

La randonnée et la promenade sont des activités pratiquées par 60% des participants (près de 50% des 15-25 ans et plus de près de 90% des 41-60 ans). Le patinage et le hockey sur glace sont également des activités répandues puisque 53% des participants indiquent qu'ils les pratiquent (entre 28,6% chez les plus de 60 ans et plus de 60% chez les 15-40 ans). Enfin, le vélo et l'observation des oiseaux sont aussi des activités importantes autour du lac Boivin (49,2% des participants font du vélo et près de 23% d'entre eux observent les oiseaux).

4.3. Un désir de réappropriation du milieu aquatique

Par ailleurs, à la question suivante, les participants étaient invités à indiquer les activités qu'ils souhaitaient pratiquer sur ou au bord du lac Boivin. Les trois activités qui reviennent le plus souvent sont classées dans le tableau suivant :

Activités	Nombre de personnes ayant mentionné l'activité
Baignade	131
Kayak	65
Canot	33

Tableau 2 : Les activités que les participants au sondage souhaiteraient pouvoir pratiquer au lac Boivin

Il ressort clairement que les participants souhaiteraient pratiquer, dans l'avenir, plus d'activités en lien avec l'eau. Toutes les tranches d'âge indiquent que la baignade est l'une des principales activités qu'elles souhaiteraient pratiquer dans l'avenir. De plus, les moins de 60 ans privilégient aussi des activités telles que le canot, pédalo et le kayak alors que les plus de 60 ans souhaiteraient pouvoir pêcher. L'analyse des réponses des participants en fonction de leur niveau de fréquentation du lac confirme le désir de la population de pratiquer des activités au contact de l'eau.

Faits saillants du sondage :

Le sondage mis en place par la Ville de Granby auprès de la population a connu un franc succès avec la participation de 857 citoyens dont une forte majorité de jeunes de 15-25 ans. De tendances claires ressortent des réponses des participants. Ainsi, le lac Boivin est perçu comme un élément fort de la communauté granbyenne, un symbole de la ville de Granby dont la santé se dégrade manifestement (présence d'algues en grand nombre, pollution et mauvaise qualité de l'eau, etc.). Pour répondre à cette situation, les participants ont émis le souhait d'une intervention des autorités locales afin de restaurer le lac Boivin ou, au minimum, maintenir son état actuel et stopper sa dégradation.

Le lac Boivin est un lieu fréquenté par une très large majorité de la population quelle que soit la tranche d'âge. On y pratique des activités de plein air et de détente en lien avec la nature. Les participants ont clairement exprimé le désir de se réapproprier le milieu aquatique à travers différentes activités. De plus, la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives est également fortement souhaitée par les participants.

5. Recommandations, critiques et débats

La première consultation publique sur l'avenir du lac Boivin a permis l'expression d'une multitude de perceptions de l'état actuel du lac et de recommandations visant l'amélioration de la gestion intégrée du lac et de son bassin versant. Tel que décrit précédemment, ces perceptions et recommandations ont été exprimées par le biais du sondage, de prises de parole lors de la journée de consultation publique et de mémoires et lettres d'opinion.

5.1. Cadre d'analyse

Il importe de regrouper les recommandations émises par les participants par thématique, ce qui permettra de les décliner plus facilement en objectifs et, ultimement, en actions permettant l'atteinte de ces objectifs.

Ainsi, le cadre d'analyse proposé est celui utilisé par les 40 OBV du Québec reconnus par le Gouvernement pour l'élaboration du Plan directeur de l'eau (PDE) pour leurs bassins hydrographiques. Ce cadre s'appuie sur l'image d'un double entonnoir avec un miroir à son centre (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) afin d'illustrer les liens logiques entre la description d'un bassin versant (environnement, écosystèmes et humains), le diagnostic des problématiques liées à l'eau et le plan d'action pour résoudre ces problématiques.

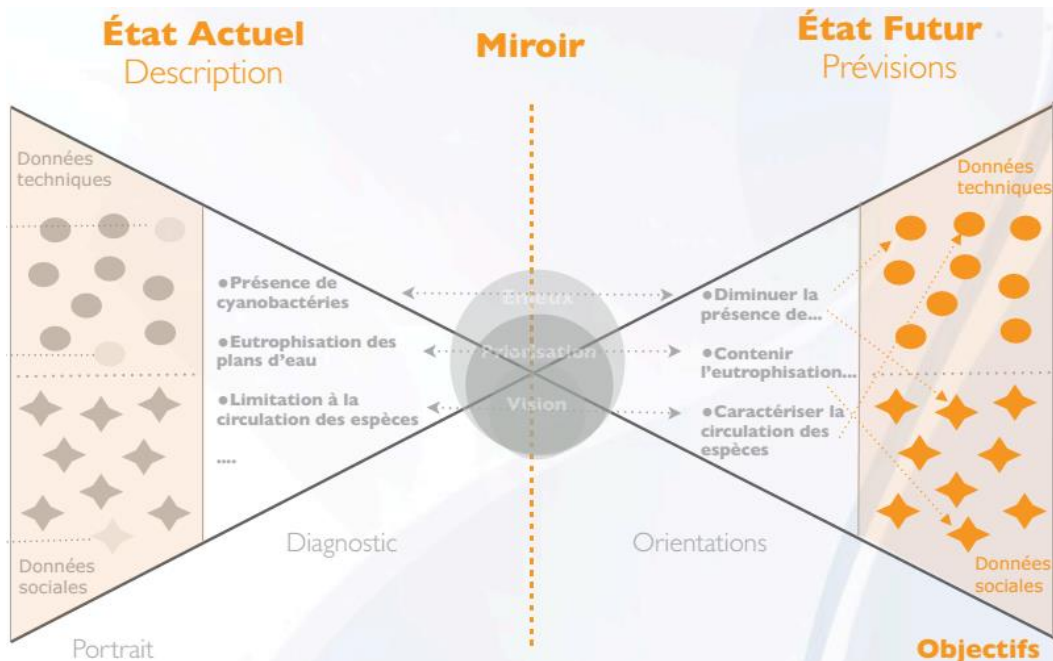


Figure 10 : Illustration des liens entre, d'un côté, le portrait et le diagnostic d'un bassin versant et, de l'autre, les orientations et objectifs permettant de faire ressortir des actions précises, réalistes et souples. (Tiré de ROBVQ, 2012.)

Si le portrait est composé de données techniques et sociales sur le territoire concerné, le diagnostic, lui, interprète ces données afin de faire ressortir les problématiques auxquelles il est nécessaire de trouver des solutions. Ces problématiques peuvent être classées selon les six enjeux de l'eau qui englobent l'ensemble des préoccupations des acteurs de l'eau ou de la population (ROBVQ, 2012) :

1. Accessibilité
2. Appartenance et gouvernance
3. Écosystèmes
4. Qualité
5. Quantité
6. Sécurité

Une priorisation des préoccupations ainsi classées permet de faire ressortir les grandes orientations auxquelles un plan d'action devra répondre. Les préoccupations exprimées correspondent, selon leur nature, soit à des objectifs à fixer, soit à des actions à mettre en œuvre.

5.2. Vers des actions adaptées aux réalités du lac Boivin

La formule retenue pour la première consultation publique sur l'avenir du lac Boivin a surtout permis aux participants de formuler des recommandations d'actions à entreprendre par les acteurs de l'eau—principalement la Ville de Granby, mais également la MRC de La Haute-Yamaska, l'OBV Yamaska, des firmes d'experts-conseils, les associations citoyennes et environnementales, le monde agricole et les divers ministères impliqués dans la gestion intégrée de l'eau.

Compte tenu du cadre d'analyse proposé dans la section précédente, il faut souligner que ces recommandations reflètent (souvent implicitement) le portrait et le diagnostic du bassin versant du lac Boivin, ainsi que les perceptions des participants. Afin de s'assurer que ces recommandations permettront l'élaboration d'objectifs et d'actions adaptés aux réalités du lac et de son bassin versant, il est important de rappeler certaines données techniques et sociales pertinentes (le portrait) et des éléments du diagnostic du territoire. À ce titre, les informations présentées ci-dessous proviennent majoritairement du document de consultation préparé par la Ville de Granby et le CRE Montérégie (2014). Elles sont complétées par des faits et des perceptions énoncés dans les mémoires et lors de la journée de consultation publique.

5.2.1. Portrait

Les éléments présentés dans cette section permettent une meilleure compréhension de la synthèse des recommandations présentées dans la section 5.2.3.

Historique

- Le lac Boivin est un réservoir artificiel créé par l'érection de deux barrages sur la rivière Yamaska Nord en 1830 et 1923.
- Cet harnachement a d'abord permis l'industrialisation du village de Granby, puis son électrification grâce à une petite centrale hydroélectrique. Le lac a approvisionné les glaciers de cuisine des familles granbyennes jusqu'à la venue des réfrigérateurs électriques dans les années 1950.
- Le lac fut une source d'approvisionnement en eau potable pour la population de 1932 jusqu'au creusement du réservoir Lemieux et la construction du réservoir Choinière dans les années 1960 et 1970.
- Depuis toujours, le lac Boivin occupe une place centrale dans les activités sportives et récréatives des citoyens de Granby.
- Outre le réservoir Lemieux, le lac est relié à l'étang du nord-est par deux passes dans la digue qui supporte la piste cyclable La Granbyenne. Cet étang, alimenté par le ruisseau Bouchard et la Yamaska Nord, est ceinturé de marais mis en valeur par le CINLB, établi en 1980.

Données techniques

- Le lac Boivin occupe une superficie de 1,4 km² au cœur de la Ville de Granby, dans la MRC de La Haute-Yamaska. Il est d'une faible profondeur, celle-ci variant de 0,5 à 5,3 mètres. Son bassin versant occupe une superficie de 230 km², partagés sur six municipalités, au droit du barrage en béton géré par la Ville de Granby.
- Les eaux du lac Boivin se renouvellent en moyenne en 15 jours, ce qui est typique pour un réservoir artificiel.
- Le territoire du bassin versant est composé principalement de couvert forestier et de cultures pérennes et annuelles, avec quelques secteurs urbains et résidentiels. Toutefois, le pourtour du lac Boivin, de part et d'autre de la portion aval de ses principaux tributaires, est fortement agricole.
- Le lac est une Zone importante pour la conservation d'oiseaux (ZICO). Sur le territoire du CINLB, plus de 260 espèces d'oiseaux ont été repérées ainsi que 40 espèces de mammifères, 23 de poissons, 14 d'amphibiens et huit de reptiles (Bracke et Aubé, 2013).
- Les études effectuées depuis 2009 révèlent que le phosphore est le principal paramètre problématique, tant dans les tributaires que dans le lac lui-même et les sédiments qui s'y trouvent.
- Ces eaux chargées de phosphore ainsi que la faible profondeur du lac et les sédiments riches en nutriments (particulièrement dans l'étang du nord-est et près du réservoir Lemieux) favorisent la croissance des plantes aquatiques. Celles-ci créent à leur tour des conditions propices à leur croissance et au relargage de phosphore dans le lac. La quasi-totalité de la surface du lac fut recouverte de myriophylle à épis et d'algues filamenteuses durant l'été 2013.
- Des épisodes de cyanobactéries sont signalés dans le lac Boivin, l'étang du nord-est et le réservoir Lemieux chaque été. Le lac subit un vieillissement accéléré et est considéré eutrophe en fonction de sa transparence et des niveaux de phosphore totale, chlorophylle *a* et carbone organique dissous mesurés de 2010 à 2013.

- Les réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires sont séparés sur 91 % du territoire granbyen du bassin versant du lac Boivin. Il y a quatre ouvrages de surverses pouvant, en certaines circonstances, rejeter des eaux usées directement dans le lac Boivin.
- Les sites suivants sont présents dans le bassin versant et peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau :
 - deux stations d'épuration des eaux usées;
 - deux lieux d'élimination de neige;
 - un camping.

Données sociales

- Diverses activités récréotouristiques sont pratiquées en toutes saisons au parc Daniel-Johnson sur la rive nord du lac, au CINLB et sur les pistes cyclables ceinturant le lac. Notons, entre autres, le canot, le kayak, une régata annuelle de bateaux-dragons, la chasse et la pêche (qui sont toutefois interdites sur le territoire du CINLB), le patinage et les sports de glisse, le vélo, la randonnée et le ski de fond.
- La baignade est interdite dans le lac Boivin mais elle est permise dans l'aire réservée à cette fin au parc national de la Yamaska, dans le réservoir Choinière.
- L'accès aux espaces « verts » tels que le lac Boivin, les parcs et les sentiers qui l'entourent génère des impacts positifs et significatifs sur la santé physique, la santé mentale et la cohésion sociale. (Cadieux et al., 2014)
- 350 000 personnes ont emprunté les voies multifonctionnelles autour du lac de janvier à octobre 2013. (*ibid.*)
- Dans la MRC de La Haute-Yamaska, 31 % des adultes sont sédentaires et 55 % de la population a un surplus de poids. (*ibid.*)
- Depuis 2009, 37 propriétaires le long du Corridor Bleu et Vert entre le réservoir Choinière et le lac Boivin se sont engagés à protéger 1 080 hectares de milieux naturels et au moins 24 espèces rares ou précieuses. (Mochon et Leduc, 2014)
- Selon le Club-conseil en agroenvironnement Gestrie-Sol, les terres fertiles au nord du lac sont cultivées avec soin, de façon à limiter les pertes de sol et de nutriments vers les cours d'eau. Ces terres constituent également des attraits touristiques. (Club-conseil Gestrie-Sol, 2014)

5.2.2. Diagnostic des problématiques

En s'appuyant sur les diverses études réalisées depuis 2009 sur le lac Boivin et ses tributaires, ainsi que sur les interventions des participants et experts lors de la consultation publique, il est possible de faire ressortir certaines des principales problématiques. Les recommandations des participants, présentées dans la prochaine section, répondent surtout aux problématiques suivantes :

- Pollution diffuse d'origine agricole et surabondance de sédiments et nutriments dans le lac et ses tributaires.
- Pollution ponctuelle en lien avec les eaux usées municipales, industrielles et résidentielles;

- Présence de cyanobactéries et de plantes aquatiques envahissantes, causant des pertes d'usages et des nuisances d'ordre esthétique.
- Imperméabilisation des sols et pollution en lien avec les eaux de ruissellement et l'érosion.
- Dégradation et artificialisation des rives.
- Pressions urbaines sur les milieux humides et naturels ceinturant le lac, entraînant des pertes d'habitats et des risques pour la biodiversité.
- Conflits d'usages et problèmes d'accessibilité au lac et aux sentiers l'entourant pour certaines activités.
- Perception d'une application inadéquate de certains règlements municipaux et provinciaux, notamment en matière de contrôle de la pollution agricole et d'interdiction de certains comportements et activités perturbateurs.
- Perception d'un manque de transparence dans la communication au public des informations relatives à l'état du lac.

5.2.3. Synthèse des recommandations

La présente section constitue une synthèse des recommandations et avis émis par les auteurs de mémoires et lettres d'opinion, ainsi que, dans certains cas, par les participants à la journée de consultation publique. Tel que mentionné ci-dessus, ces éléments sont classés par enjeu principal. La Figure 11 illustre cette répartition plutôt équilibrée.

De plus, à l'intérieur de chaque enjeu, les recommandations sont organisées selon l'orientation qui traduit le mieux leur contenu. Rappelons ici que les orientations reflètent les problématiques du lac et de son bassin versant telles que les perçoivent les acteurs du milieu. Elles suggèrent des pistes de solution générales mais une analyse plus poussée pourrait être nécessaire lors de l'élaboration du plan d'action afin de comprendre les causes des problématiques identifiées et ainsi formuler des objectifs et actions permettant d'agir sur celles-ci. Les orientations proposées ci-dessous sont similaires à celles du nouveau PDE du bassin versant de la Yamaska, ce qui n'est pas une surprise lorsque l'on considère que les problématiques du lac Boivin sont nécessairement parmi celles du grand bassin versant dont il fait partie.

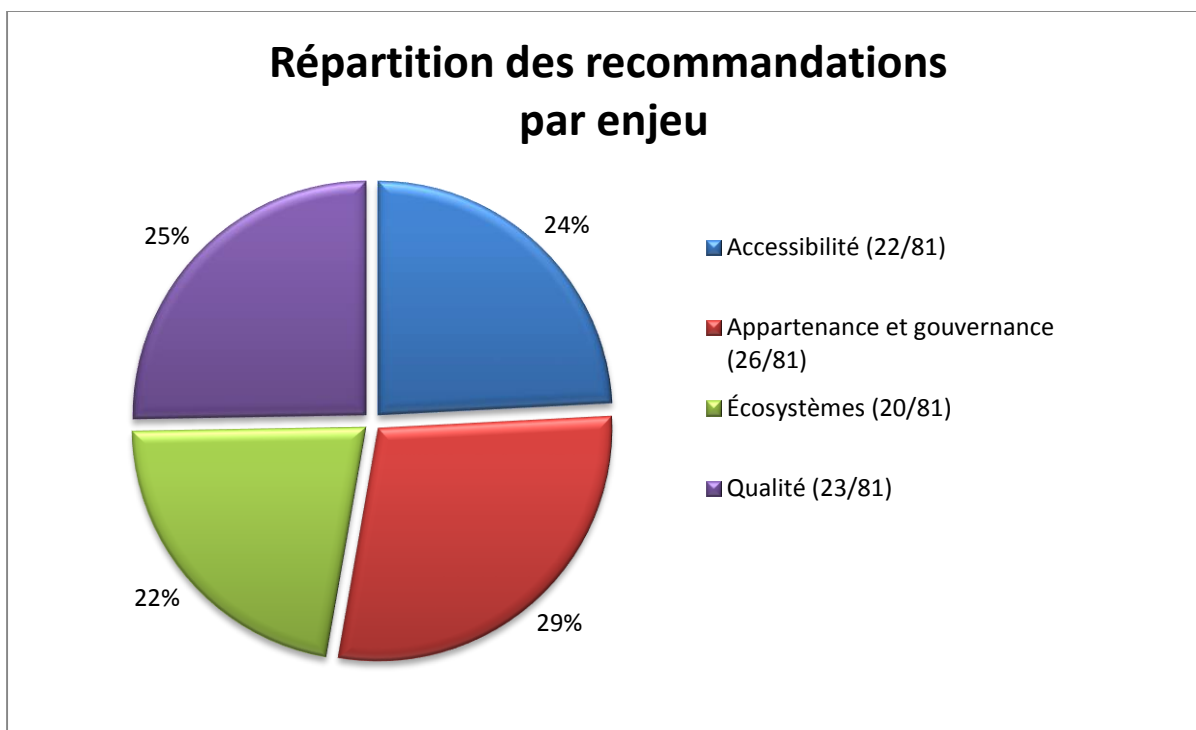


Figure 11 La répartition des 81 recommandations émises par les participants à la consultation publique, selon quatre enjeux de l'eau.

Pour chaque orientation, le degré de synthèse dépend de l'hétérogénéité des recommandations dont il est question. La force du consensus dont certains énoncés jouissent ainsi que les opinions divergentes pour d'autres sont notées. La liste complète des recommandations est disponible à l'annexe 8.

Plusieurs recommandations touchent à plus qu'un enjeu : voilà l'un des puissants arguments en faveur du concept de la gestion *intégrée* de l'eau par bassin versant. Par exemple, les enjeux des écosystèmes et de la qualité de l'eau se chevauchent de façon importante (en effet, ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre). Dans le présent rapport, des choix de classement ont été faits en vue d'une synthèse cohérente et concise, en respectant autant que possible l'intention des participants à la consultation publique.

Enfin, il est à noter que selon la présente analyse, il n'y a aucune recommandation en lien avec l'enjeu de la sécurité ni des aspects relatifs à la gestion de la quantité d'eau. Bien sûr, ces enjeux pourront tout de même être abordés dans le futur plan d'action du lac Boivin.

À quelques reprises, des notes en italique accompagnent une recommandation dans le but de fournir des informations contextuelles facilitant la compréhension de celle-ci.

5.2.3.1. Enjeu de l'accessibilité

Cet enjeu se décline en deux orientations et la répartition des recommandations selon celles-ci est illustrée à la figure 12.

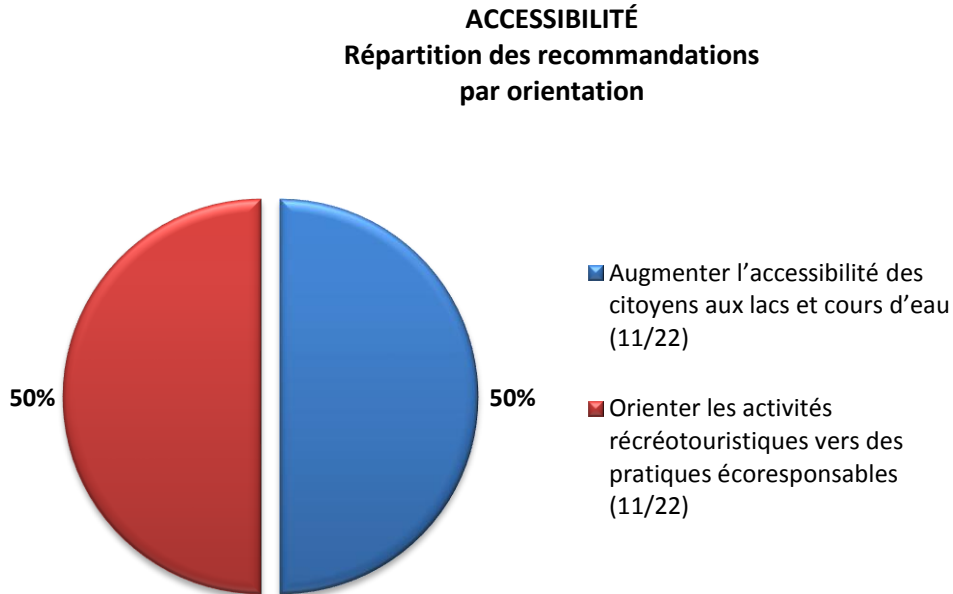


Figure 12 La répartition des recommandations selon les deux orientations de l'enjeu de l'accessibilité.

➤ **Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau**

Sur les 22 recommandations dont l'enjeu principal est celui de l'accessibilité, 11 s'apparentent plus clairement à la première des deux orientations. Plusieurs recommandations prônent des points d'accès et des espaces publics (berges, sentiers, etc.) propres et sécuritaires. Deux participants suggèrent de mieux faucher les plantes aquatiques et nettoyer la surface du lac en attendant des solutions plus intégrées et durables. Deux autres personnes souhaitent spécifiquement que la Ville refuse le développement de tours de condos à huit étages autour du lac, par souci d'équité et d'accessibilité (et pour la protection de l'environnement du lac comme lieu identitaire).

D'autres recommandations en lien avec cette première orientation :

- Privilégier l'intervention minimale et l'accès public aux espaces naturels, au lieu d'accorder la priorité aux activités sportives et aux associations privées.
- Rétablir la multifonctionnalité de la piste La Granbyenne en hiver, au lieu de permettre seulement le ski de fond.
- Donner le nom « Place du lac Boivin » à l'espace municipal situé entre les entreprises Vélo-Gare et le Royaume des quilles (rue Denison Est), et permettre l'accès à ce site et aux pistes du parc Daniel-Johnson 24 heures par jour.

- Mieux dissimuler les collecteurs d'eaux usées situés dans le fond de la rivière Yamaska Nord afin d'améliorer l'esthétique des lieux de pêche. *(Voir à la section 5.2.3.4 une recommandation tout à fait opposée à celle-ci.)*

➤ **Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables**

Les 11 autres recommandations regroupées sous l'enjeu de l'accessibilité abondent dans le sens de cette deuxième orientation.

Plusieurs recommandations concernent la pêche :

- Éclaircir les raisons derrière l'abondance de poissons morts retrouvés sur les rives du lac ce printemps, trouver des palliatifs et informer les citoyennes et les citoyens sur les façons de disposer des carcasses ramassées au nettoyage des berges.
- Sensibiliser les pêcheurs amateurs afin d'éviter la surpêche et la mortalité associée.
- Inclure la rivière Yamaska Nord en aval du lac dans le projet de consultation et de plan d'action en raison de l'attrait touristique de la pêche à la truite.
- Creuser des canaux plus profonds dans le lac et utiliser le remblai pour créer des îles avec de grands arbres pour rafraîchir l'eau et fournir de l'ombre, des cachettes et de la nourriture à la faune aquatique.

D'autres recommandations abordent la navigation de plaisance et les activités permises sur le lac :

- Permettre les embarcations motorisées sur le lac, car elles ne nuisent pas à la qualité de l'eau. *(Cette recommandation est proposée par le propriétaire d'une entreprise qui vend des embarcations motorisées.)*
- Permettre la navigation de plaisance seulement sur le lac lui-même et dans la Yamaska Nord.
- Éviter de tenir des régates de bateaux dragons lorsque les plantes aquatiques sont très présentes dans le lac.

Les autres recommandations visant à orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables sont :

- Éviter la multiplication «à tout crin» d'activités récréotouristiques au lac Boivin et inscrire tout projet d'activité additionnelle dans un plan directeur qui en assure la cohérence.
- Prévoir, aménager et maintenir des zones tampons entre les propriétés riveraines et la piste cyclable ou le CINLB, surtout en appliquant la réglementation municipale enjoignant les usagers de pistes multifonctionnelles d'emprunter les accès et sorties établis.
- Empêcher les randonneurs de nourrir les barbottes.

5.2.3.2. Enjeu de l'appartenance et de la gouvernance

Cet enjeu se décline en trois orientations et la répartition des recommandations selon celles-ci est illustrée à la Figure 13.

APPARTENANCE ET GOUVERNANCE

Répartition des recommandations par orientation

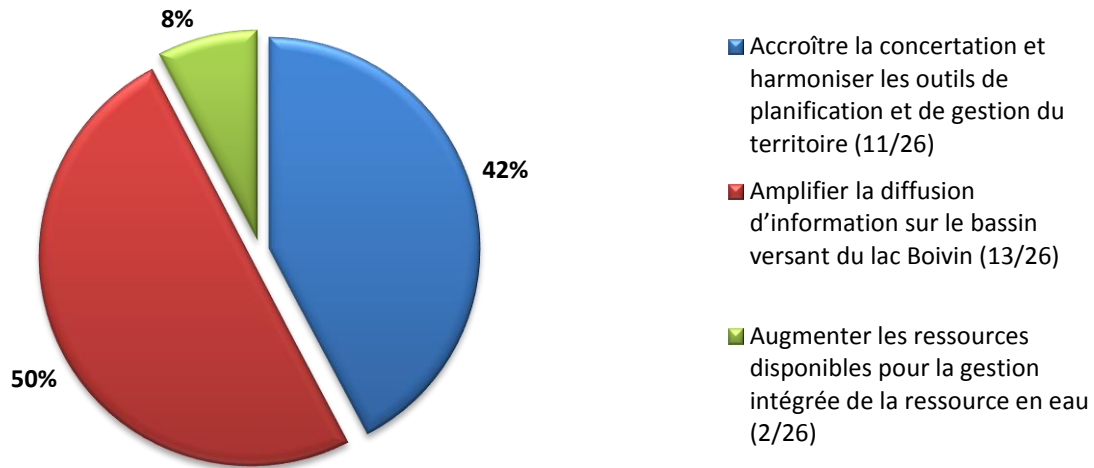


Figure 13 La répartition des recommandations selon les trois orientations de l'enjeu de l'appartenance et de la gouvernance.

➤ **Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant du lac Boivin**

Treize recommandations portent surtout sur cette deuxième orientation. Trois d'entre elles prônent une plus grande transparence de la part de la Ville de Granby, particulièrement en ce qui a trait aux débordements d'eaux usées et à la démarche d'élaboration du plan d'action pour l'avenir du lac Boivin. Trois autres participants abordent également cette démarche en tant que telle : deux proposent d'y intégrer, respectivement, l'expertise en santé publique et un volet artistique et culturel, alors qu'une participante considère que le mode de consultation choisi n'a pas permis à tous les citoyens de s'exprimer et, surtout, de discuter ensemble.

Trois propositions enjoignent la Ville et ses partenaires de multiplier leurs efforts d'éducation et de sensibilisation relatifs à l'écosystème du lac Boivin. Un mémoire souligne l'importance de reconnaître la vigilance des propriétaires riverains et de tenir compte de leur qualité de vie dans tout futur plan d'action.

Les deux autres recommandations visant à amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant du lac Boivin sont :

- Promouvoir davantage le tournoi de pêche annuel du lac.
- Mettre sur pied un programme de suivi permanent de la qualité physicochimique de l'eau de la Yamaska Nord, par la Ville de Granby et le ministère de l'environnement. *(Il est à noter que la MRC*

de La Haute-Yamaska opère neuf stations de suivi de la qualité de l'eau dans le bassin versant du lac Boivin depuis novembre 2009.)

➤ **Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire**

Onze des 26 recommandations en lien avec l'enjeu de l'appartenance et de la gouvernance ont cette première orientation comme thème principal. Quatre de ces recommandations soulignent l'importance de responsabiliser et mobiliser les citoyens, et de développer un dialogue inclusif afin d'inspirer la volonté politique. Quatre autres recommandations encouragent les décideurs à placer le lac au centre d'une approche de planification intégrée et durable du territoire, en impliquant les Municipalités en amont dans la mise en œuvre des solutions choisies.

Les autres recommandations visant à accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire sont :

- Appliquer le principe de précaution et éviter les changements d'affectation du sol en périphérie du lac jusqu'à ce qu'un plan d'action soit clairement établi;
- Mandater une firme pour recenser les projets de restauration d'environnements aquatiques et proposer à la Ville de Granby un plan d'action en lien avec le cadre réglementaire québécois;
- Rester à l'écoute d'une future législation québécoise sur l'aménagement et l'urbanisme et participer au processus.

➤ **Augmenter les ressources disponibles pour la gestion intégrée de la ressource en eau**

Seulement deux recommandations ont un lien direct avec cette troisième orientation. Les deux suggèrent le bassin versant du lac Boivin comme terrain d'études aux universités québécoises pour augmenter les connaissances de la pollution de l'eau et des techniques de restauration possibles. L'une de ces recommandations donne l'exemple du Soyer du Québec, une plante présente dans les marais autour du lac et ayant un intérêt économique reconnu.

5.2.3.3. Enjeu des écosystèmes

Cet enjeu se décline en quatre orientations et la répartition des recommandations est illustrée à la Figure 1414.

ÉCOSYSTÈMES
Répartition des recommandations
par orientation

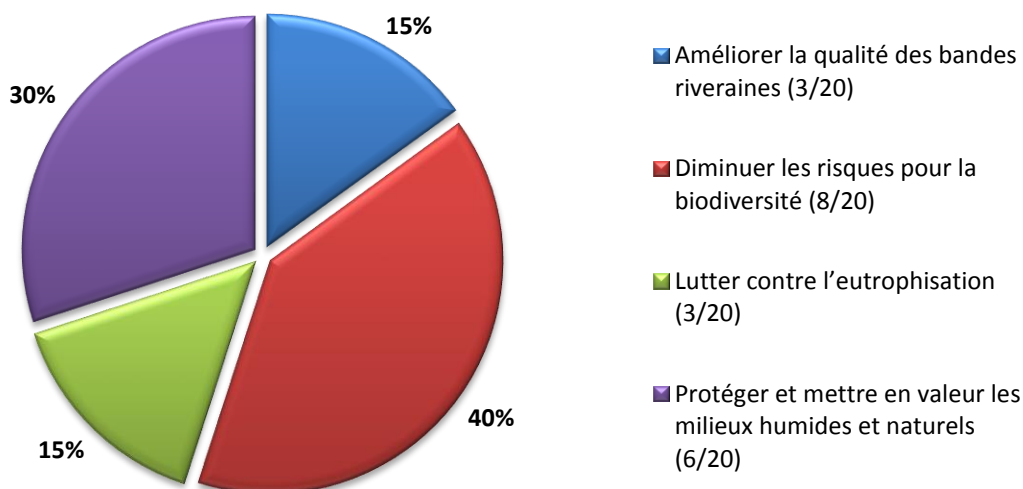


Figure 14 La répartition des recommandations selon les quatre orientations de l'enjeu des écosystèmes.

➤ **Diminuer les risques pour la biodiversité**

Huit des 20 recommandations en lien avec les écosystèmes visent spécifiquement la biodiversité :

- Deux participants se prononcent contre le dragage et le faucardage du lac. L'un d'entre eux préconise la réduction du phosphore à la source et l'interdiction des activités sportives « dommageables », tandis que l'autre accorde la priorité à la préservation des lieux de ponte et d'hibernation dans le lac et de l'îlot filtrant d'aulnes et de quenouilles.
- Deux recommandations demandent à la Ville de mieux appliquer l'interdiction de chasser et de pêcher sur le territoire du CINLB.
- Trois autres recommandations favorisent le renforcement de corridors naturels et l'implantation d'aménagements en milieu agricole favorisant la biodiversité et les pollinisateurs. L'une d'entre elles suggère d'interdire la chasse et la pêche dans un corridor entre le lac Waterloo, le réservoir Choinière et le lac Boivin.

La dernière recommandation est de reculer le filet anti-outardes jusqu'à la piste de randonnée du parc Daniel-Johnson, permettant aux jeunes outardes de manger l'herbe sur les premiers mètres de la rive et aux usagers de jouir du parc et d'une proximité avec les oiseaux. *(À noter que deux autres recommandations moins favorables à la croissance de la population d'outardes autour du lac sont classées sous l'enjeu de la qualité de l'eau.)*

➤ **Protéger et mettre en valeur les milieux humides et naturels**

Les six recommandations en lien avec cette deuxième orientation relative aux écosystèmes sont plutôt homogènes : toutes prônent l'intensification des efforts de protection des écosystèmes aquatiques, corridors forestiers et milieux humides dans le bassin versant du lac Boivin. Deux de ces recommandations proposent de bonifier le régime de compensation pour les développements en milieu naturel ou humide, alors qu'une autre réclame la protection de toutes les tourbières à perpétuité et la caractérisation complète des autres milieux humides. Enfin, la dernière recommandation enjoint décideurs, citoyens et entreprises à faire un usage raisonné des biens et services écologiques procurés par les milieux naturels.

➤ **Améliorer la qualité des bandes riveraines**

Trois recommandations traitant principalement de la protection des écosystèmes du lac Boivin abordent les bandes riveraines. La première suggère de moduler la largeur de ces dernières en fonction des caractéristiques du milieu. Les deux autres recommandations concernent l'aide financière requise, d'une part pour assurer la pérennité d'un nouveau comité de concertation dans le sous-bassin de la Yamaska Nord et, d'autre part, pour soutenir l'entretien à long terme des bandes riveraines.

➤ **Lutter contre l'eutrophisation**

Trois recommandations abordent précisément la lutte contre l'accélération du vieillissement du lac Boivin :

- Oxygéner l'eau du lac avec des aérateurs de surface. *(En 2003, le ministère de l'environnement du Québec (MENV) a émis l'opinion que cette technique n'est pas recommandée pour des lacs eutrophes et peu profonds.) (MENV, 2003)*
- Viser la conservation d'environ 50 % des herbiers aquatiques afin de ralentir l'eutrophisation et réduire la prolifération des cyanobactéries.
- Éviter d'ensemencer le lac avec des poissons qui brassent le fond.

5.2.3.4. Enjeu de la qualité de l'eau

Afin de contextualiser les recommandations décrites à ce chapitre, notons que dans le PDE du bassin versant de la Yamaska, cet enjeu se décline en cinq orientations, en fonction principalement de la source des menaces à la qualité de l'eau : pollution agricole, pollution industrielle, eaux de ruissellement et eaux usées municipales et résidentielles. La cinquième orientation vise à assurer la pérennité des sources d'eau potable.

Bien que toutes ces orientations soient pertinentes dans le bassin versant du lac Boivin, les recommandations issues de la première consultation publique sont fortement axées sur la réduction de la pollution d'origine agricole. L'orientation portant sur les eaux usées est également représentée. Plusieurs recommandations d'ordre général ou qui abordent des sources de pollution autres que celles

mentionnées ci-dessus sont regroupées sous la rubrique « Autres recommandations ». La répartition des recommandations selon ces trois orientations est illustrée à la Figure 15.

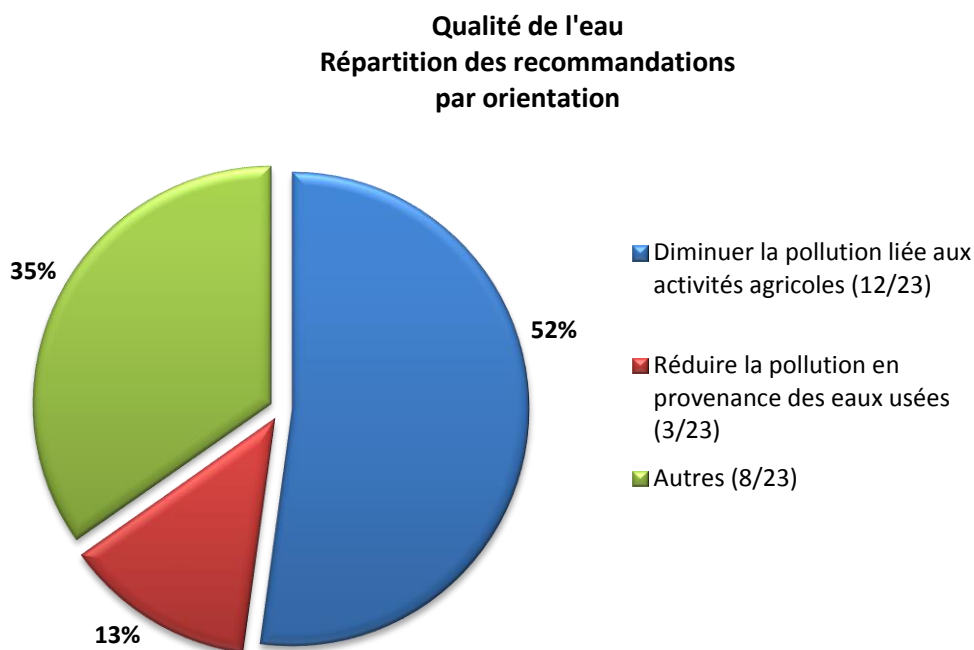


Figure 15 La répartition des recommandations selon trois orientations de l'enjeu de la qualité de l'eau.

➤ **Diminuer la pollution liée aux activités agricoles**

Douze des 23 recommandations portant sur la qualité de l'eau accordent la priorité à la lutte contre la pollution agricole. La majorité d'entre elles mentionnent spécifiquement l'étang du nord-est et le cours d'eau Bouchard qui l'alimente.

Trois de ces recommandations prônent une application plus stricte de la réglementation municipale et provinciale, un resserrement de ce cadre réglementaire et/ou de nouvelles ententes avec les producteurs agricoles. Une autre recommandation suggère l'acquisition de certaines terres agricoles par la Ville, le CINLB ou une fondation de conservation afin de réduire la pollution agricole diffuse.

Une recommandation, soulignant que les agriculteurs prennent déjà entente entre eux afin de disposer des fumiers (ce qui constituerait une perte pour l'environnement sur leurs propres terres) préconise la reconnaissance de la capacité de ces terres à recevoir et valoriser chaux, résidus industriels, boues municipales, compost et peut-être même les sédiments issus du dragage du fond du lac.

L'ensemble des autres recommandations en lien avec la diminution de la pollution agricole s'articulent autour de la mise en œuvre de techniques agroenvironnementales ou d'aménagements hydro-agricoles. Le semis direct, les cultures couvre-sol plantées à l'automne et l'ajout de champignons ou de bactéries

pour absorber les nutriments polluants sont proposés, ainsi que des bandes riveraines plus larges et des marais filtrants et fossés-avaloirs. Diverses approches sont identifiées afin de réaliser cette mise en œuvre : un soutien accru de la part du MAPAQ, la sensibilisation des agriculteurs aux programmes d'aide existants, des projets-pilotes ainsi que la recherche et la revue de la littérature en ce qui concerne les techniques plus novatrices.

➤ Réduire la pollution en provenance des eaux usées

Trois recommandations portent sur les eaux usées. Les deux premières ont en commun la problématique de débordements de ces eaux :

- Moderniser la centrale de traitement des eaux usées de la Ville de Granby, en minimisant les débordements et mettant en place un traitement tertiaire, afin de montrer l'exemple aux Municipalités en amont du lac.
- Remonter le niveau des collecteurs d'eaux usées situés dans le fond de la rivière Yamaska Nord, afin de les sortir de l'eau et diminuer le risque de débordement dans la rivière; profiter de cette initiative pour sensibiliser la population aux réseaux d'égouts séparatifs.

La troisième recommandation encourage simplement la poursuite de la bonne collaboration entre la Ville de Granby et la MRC de La Haute-Yamaska pour l'inspection et la mise à niveau des installations sanitaires.

➤ Autres recommandations

Les deux premières recommandations qui n'ont pas de lien direct avec l'une des orientations du PDE du bassin versant de la Yamaska sont d'ordre très général :

- Diminuer la prolifération de cyanobactéries et d'algues filamenteuses en rétablissant la santé globale du lac. Cette recommandation demande également à la Ville de Granby de faire preuve de « grande prudence » dans la considération du faucardage et du dragage.
- Mettre en œuvre les mesures pertinentes et raisonnables pour améliorer l'état actuel du lac Boivin et de son environnement et lui assurer un avenir.

Deux autres participants abordent la filtration de l'eau de surface avant qu'elle n'atteigne le lac, soit en préservant les zones tampons encore intacts aux abords du lac, soit en fermant l'une des deux passes entre l'étang du nord-est et le lac et en aménageant un marais filtrant dans l'autre passe. Un troisième participant suggère d'améliorer la circulation de l'eau dans ces mêmes passes afin d'éviter la « pourriture » à long terme.

Tel que noté à la sous-sous-section 5.2.3.3, deux recommandations évoquent la possibilité de contrôler la population d'outardes autour du lac Boivin, surtout si une analyse plus poussée révèle que celles-ci sont responsables d'un apport significatif de phosphore et de coliformes fécaux dans le lac Boivin.

Enfin, un participant à la journée de consultation publique a suggéré aux Municipalités du bassin versant du lac d'investir plus d'argent en actions concrètes visant l'amélioration de la qualité de l'eau et moins en rapports d'experts.

Conclusion

La première consultation publique sur l'avenir du lac Boivin a permis à des centaines de Granbyennes et Granbyens, ainsi qu'à plusieurs organismes régionaux, d'exprimer leurs préoccupations et leurs souhaits concernant ce plan d'eau implanté au cœur de la communauté mais aux prises avec des problématiques majeures sur le plan environnemental.

Le présent rapport a décrit la démarche de consultation coordonnée par la Ville de Granby, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie et leurs partenaires, ainsi que les étapes à venir qui mèneront à l'adoption d'un plan d'action pour l'avenir du lac Boivin en février 2015. Le constat principal qui ressort de cette première étape est que la grande majorité des participants fréquentent le lac pour y pratiquer des activités sportives et récréatives, et qu'ils sont en faveur d'interventions visant à restaurer le lac et ses écosystèmes.

Il y a un fort désir chez les participants à cette première consultation publique d'être informés par les décideurs (autant municipaux que provinciaux) des problématiques concernant le lac et des solutions envisageables. Il y a un consensus autour du fait que les principales problématiques « perçues » sont la pollution liée aux activités agricoles, les pressions urbaines subies par les écosystèmes aquatiques et les milieux naturels, et la perte d'usage due aux concentrations élevées de phosphore, aux cyanobactéries et aux plantes aquatiques envahissantes. Toutefois, les solutions avancées sont plus diversifiées et cette première consultation publique a mis en évidence plusieurs divergences d'opinions quant aux usages de l'eau à prioriser et aux techniques de restauration à privilégier dans le plan d'action et la future gestion du lac Boivin. Pour la suite de la démarche, l'application des meilleures connaissances disponibles et une grande transparence dans la communication entre les acteurs de l'eau du territoire seront une nouvelle fois primordiales.

Références

BRACKE, D. ET M. AUBÉ, 2014. Mémoire sur l'avenir du lac Boivin, 3 p.

CADIEUX, A., M. CHARLAND-FAUCHER ET L. DESCHÊNES, 2014. L'avenir du lac Boivin : une perspective de santé publique. Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska 10 p.

CLUB-CONSEIL GESTRIE-SOL, 2014. Granby, son lac, son agriculture : sous le thème de l'agroenvironnement, 7 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, 2003. Avis concernant l'aération ou la circulation artificielle de l'eau des lacs comme mesures de restauration de la qualité de l'eau : Position du ministère de l'Environnement. [En ligne]
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eutrophi/aeration/aeration.pdf>.

MOCHON, A. ET F. LEDUC, 2014. Le lac Boivin : un plan d'eau au cœur d'une communauté. Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska, 12 p.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC (ROBVQ), 2012. Le Plan directeur de l'eau : Un processus dynamique de planification et de mise en œuvre des actions relatives à la GIEBV. [En ligne] https://www.robvq.qc.ca/guides/pde/docs_biblio. Visité le 19 juin 2014.

VILLE DE GRANBY ET CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE, 2014. L'Avenir du lac Boivin : On veut votre opinion !, 19 p.

ANNEXES



MESURES ÉCORESPONSABLES MISES EN PLACE POUR LA JOURNÉE DE CONSULTATION

FAVORISER LE TRANSPORT DURABLE

- ✓ Lieu accessible par transports actifs et collectifs
- ✓ Mesures incitatives pour l'utilisation des transports actifs et collectifs

COMPENSER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

- ✓ Calcul des GES émis
- ✓ Compensation des GES émis

DIMINUER LA CONSOMMATION DE PAPIER

- ✓ Inscriptions et communications par voies électroniques et téléphoniques
- ✓ Impression recto-verso, si obligation d'imprimer
- ✓ Recyclage du papier et du carton

OFFRIR UN REPAS ECORESPONSABLE

- ✓ Repas équilibré (avec alternative végétarienne)
- ✓ Approvisionnement local
- ✓ Produits biologiques et/ou équitables, lorsque disponibles
- ✓ Utilisation de vaisselle durable
- ✓ Aucun produit emballé individuellement
- ✓ Évaluation de la quantité de nourriture requise pour minimiser les pertes

PREVOIR UN SYSTEME DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES

- ✓ Îlot multi-matières pour le tri des déchets et des matières compostables
- ✓ Sensibilisation des participants aux pratiques écoresponsables
- ✓ Caractérisation des matières résiduelles

CHOISIR UN LIEU ECORESPONSABLE – LE CEGEP DE GRANBY

- ✓ Politique environnementale
- ✓ Certification Cégep Vert du Québec – Niveau 2
- ✓ Accessible en transport en commun et aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Équipements à faible consommation d'eau
- ✓ Utilisation de produits d'entretien ménagers biologiques



- Association des chasseurs et pêcheurs de l'Estrie
- Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Montérégie
- Firme de génie-conseil exp.
- Municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Yamaska
- Organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska
- Société d'histoire de la Haute-Yamaska

Annexe 2 : Sondage diffusé auprès des citoyens de Granby dans le cadre de la première consultation publique sur l'avenir du lac Boivin



Symbole fort de notre communauté, le lac Boivin fait partie du quotidien des Granbyennes et des Granbyens depuis plusieurs décennies déjà. Il rencontre cependant des difficultés majeures sur le plan environnemental et son état de santé se dégrade. Avant de déterminer quelles seront nos futures interventions sur le lac, il est essentiel que vous, citoyens et organismes locaux, nous fassiez part de vos réflexions. La Ville de Granby organise donc une consultation publique sur l'avenir du lac Boivin afin d'informer la population et de recueillir son opinion et ses commentaires. Nous vous invitons donc à remplir ce sondage afin d'exprimer votre point de vue simplement. Merci d'avance pour votre participation !

A quelle fréquence allez-vous au lac Boivin ?

- Jamais
- Occasionnellement
- Régulièrement
- Tous les jours

Commentaires :

Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous sur ou aux abords du lac Boivin (plusieurs réponses possibles) ?

- Aucune
- Pêche
- Vélo
- Randonnée, promenade
- Patinage, hockey sur glace
- Observation des oiseaux
- Pédalo
- Autre : _____

Quelle(s) activité(s) souhaiteriez-vous pouvoir pratiquer sur ou aux abords du lac Boivin ?

Selon vous, quelle est l'importance du rôle du lac Boivin dans la vie de la communauté granbyenne ? *

- Le lac ne joue aucun rôle dans la vie de la communauté.
- Le lac joue un rôle partiel dans la vie de la communauté.
- Le lac joue un rôle important dans la vie de la communauté.

Expliquez brièvement pourquoi :

Que pensez-vous de l'évolution de la santé du lac Boivin ? *

- La santé du lac s'améliore.
- La santé du lac est stable.
- La santé du lac se dégrade.

Si vous avez répondu « la santé du lac se dégrade » à la question précédente, quels sont les problèmes rencontrés par le lac selon vous ?

Quels sont vos souhaits pour l'avenir du lac Boivin?

- Aucune intervention.
- Les interventions nécessaires au maintien de l'état actuel du lac Boivin devraient être entreprises.
- Le lac Boivin devrait être restauré.

Si la Ville de Granby doit intervenir, que devrait-elle faire selon vous ?

Pour vous, que devrait être le lac Boivin dans 5 ans ? (plusieurs réponses possibles)

- Un espace de nature, d'observation de la faune et de la flore
- Un lieu de détente
- Un lieu où je pratique des activités de plein air
- Un lieu sans intérêt
- L'emblème de Granby
- Autre : _____

Quel est votre âge ?

- Entre 15 et 25 ans
- Entre 26 et 40 ans
- Entre 41 et 60 ans
- Plus de 61 ans

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION



- Association des chasseurs et pêcheurs de l'Estrie
- Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Montérégie
- Firme de génie-conseil exp.
- Municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Yamaska
- Organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska
- Société d'histoire de la Haute-Yamaska

Annexe 3 : La perception du rôle joué par le lac Boivin dans la communauté granbyenne selon la tranche d'âge des participants

Le rôle du lac en fonction de la tranche d'âge des participants		
Entre 15 et 25 ans		
Le lac joue un rôle important dans la vie de la communauté.	275	52,6%
Le lac joue un rôle partiel dans la vie de la communauté.	226	43,2%
Le lac ne joue aucun rôle dans la vie de la communauté.	22	4,2%
Entre 26 et 40 ans		
Le lac joue un rôle important dans la vie de la communauté.	93	83,8%
Le lac joue un rôle partiel dans la vie de la communauté.	15	13,5%
Le lac ne joue aucun rôle dans la vie de la communauté.	3	2,7%
Entre 41 et 60 ans		
Le lac joue un rôle important dans la vie de la communauté.	90	90,0%
Le lac joue un rôle partiel dans la vie de la communauté.	10	10,0%
Le lac ne joue aucun rôle dans la vie de la communauté.	0	0,0%
Plus de 60 ans		
Le lac joue un rôle important dans la vie de la communauté.	87	89,7%
Le lac joue un rôle partiel dans la vie de la communauté.	8	8,2%
Le lac ne joue aucun rôle dans la vie de la communauté.	2	2,1%
Total général	831	

Annexe 4 : Le niveau d'intervention souhaité selon la tranche d'âge des participants

Les souhaits d'intervention sur le lac en fonction de la tranche d'âge des participants		
Entre 15 et 25 ans		
Aucune intervention.	37	7,0%
Le lac Boivin devrait être restauré.	297	56,8%
Les interventions nécessaires au maintien de l'état actuel du lac Boivin devraient être entreprises.	184	35,2%
Entre 26 et 40 ans		
Aucune intervention.	3	2,7%
Le lac Boivin devrait être restauré.	76	68,5%
Les interventions nécessaires au maintien de l'état actuel du lac Boivin devraient être entreprises.	31	27,9%
Entre 41 et 60 ans		
Aucune intervention	1	1,0%
Le lac Boivin devrait être restauré.	71	71,0%
Les interventions nécessaires au maintien de l'état actuel du lac Boivin devraient être entreprises.	25	25,0%
Plus de 60 ans		
Aucune intervention.	2	2,1%
Le lac Boivin devrait être restauré.	57	58,8%
Les interventions nécessaires au maintien de l'état actuel du lac Boivin devraient être entreprises.	37	38,1%
Total général	831	

Annexe 5 : La fréquentation du lac Boivin selon la tranche d'âge des participants

La fréquentation du lac en fonction de la tranche d'âge des participants		
Entre 15 et 25 ans		
Jamais	67	12,8%
Occasionnellement	380	72,7%
Régulièrement	73	13,9%
Tous les jours	3	0,6%
Entre 26 et 40 ans		
Jamais	3	2,7%
Occasionnellement	48	43,2%
Régulièrement	57	51,4%
Tous les jours	3	2,7%
Entre 41 et 60 ans		
Jamais	0	0,0%
Occasionnellement	44	44,0%
Régulièrement	49	49,0%
Tous les jours	7	7,0%
Plus de 60 ans		
Jamais	5	5,2%
Occasionnellement	23	23,7%
Régulièrement	39	40,2%
Tous les jours	30	30,9%
Total général	831	

Annexe 6 : Les activités pratiquées au lac Boivin selon la tranche d'âge des participants

Activités pratiquées			
Activités	Occurrence	Nombre de personnes	Part des participants de cette tranche d'âge
Entre 15 et 25 ans			
Patinage	90	315	60,2%
Hockey	90	315	60,2%
Randonnée	76	260	49,7%
Promenade	73	260	49,7%
Vélo	70	234	44,7%
Observation des oiseaux	27	71	13,6%
Pédalo	19	39	7,5%
Pêche	16	26	5,0%
Volleyball	12	20	3,8%
Entre 26 et 40 ans			
Randonnée	52	94	83,9%
Promenade	48	94	83,9%
Vélo	37	71	64,3%
Hockey	35	68	60,7%
Patinage	35	68	60,7%
Observation des oiseaux	23	34	30,4%
Pêche	6	12	10,7%
Pique-nique	4	3	2,7%
Entre 41 et 60 ans			
Randonnée	39	89	88,1%
Promenade	36	89	88,1%
Vélo	27	65	64,4%
Observation des oiseaux	24	46	45,5%
Patinage	23	45	44,6%
Hockey	23	45	44,6%
Pêche	8	7	6,9%
Kayak	4	10	9,9%
Les plus de 60 ans			
Randonnée	33	79	80,6%
Promenade	32	79	80,6%
Vélo	20	52	53,1%
Observation des oiseaux	21	42	42,9%
Hockey	15	28	28,6%
Patinage	15	28	28,6%
Pêche	6	7	7,1%
Quadri porteur	5	5	5,1%
Pédalo	4	6	6,1%

Annexe 7 : Les activités que les participants souhaiteraient pratiquer au lac Boivin selon leur tranche d'âge

Activités souhaitées			
Activités	Occurrence	Nombre de personnes	Part des participants de cette tranche d'âge
Entre 15 et 25 ans			
Baignade	25	84	16,1%
Kayak	20	36	6,9%
Canot	12	22	4,2%
Basketball	9	19	3,6%
Vélo	10	11	2,1%
Pédalo	9	11	2,1%
Tennis	9	10	1,9%
Entre 26 et 40 ans			
Baignade	13	19	17,0%
Kayak	14	16	14,3%
Canot	6	11	9,8%
Pêche	5	6	5,4%
Vélo	5	6	5,4%
Entre 41 et 60 ans			
Baignade	8	14	13,9%
Kayak	9	13	12,9%
Pédalo	4	8	7,9%
Vélo	5	6	5,9%
Marche	4	4	4,0%
Observation des oiseaux	4	2	2,0%
Les plus de 60 ans			
Baignade	6	14	14,3%
Pédalo	5	7	7,1%
Pêche	7	7	7,15%
Observation des oiseaux	1	1	1,0%

Annexe 8 :

ENJEU DE L'ACCESSIBILITÉ	
ORIENTATION PRINCIPALE	RECOMMANDATION
Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau.	S'assurer de la sécurité des usagers du lac, ainsi que des comportements de civilité et de sobriété sur le territoire du CINLB et du parc Daniel-Johnson.
Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau.	Préserver et valoriser les espaces publics de qualité pouvant servir à diverses activités récréatives et sportives.
Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau.	Ramasser les déchets dans l'eau.
Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau.	Refuser le développement de tours de condos à huit étages : le patrimoine paysager répond à une éthique de l'équité.
Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau.	Assurer un accès plus facile aux berges et des sentiers plus propres et sécuritaires.
Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau.	Privilégier l'intervention minimale et l'accès public aux espaces naturels, au lieu d'accorder la priorité aux activités sportives et aux associations privées.
Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau.	Rétablir la multifonctionnalité de la piste La Granbyenne en hiver, au lieu de permettre seulement le ski de fond.
Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau.	Donner le nom Place du lac Boivin à l'espace municipal situé entre les entreprises Vélo-Gare et le Royaume des quilles (Denison Est). Permettre l'accès à ce site et aux pistes du parc Daniel-Johnson 24 heures par jour.
Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau.	Interdire la construction de tours de condos autour du lac, car celles-ci rendraient insignifiants les repères paysagers naturels et culturels.
Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau.	Nettoyer la surface du lac en été (en attendant des solutions durables) et mieux faucarder, en ramassant toutes les boutures.
Augmenter l'accessibilité des citoyens aux lacs et cours d'eau.	Mieux dissimuler les collecteurs d'eaux usées situés dans le fond de la rivière Yamaska Nord afin d'améliorer l'esthétique des lieux de pêche.
Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables.	Permettre les embarcations motorisées sur le lac, car elles ne nuisent pas à la qualité de l'eau.

ENJEU DE L'ACCESSIBILITÉ (suite)	
ORIENTATION PRINCIPALE	RECOMMANDATION
Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables.	Éviter la multiplication «à tout crin» d'activités récréotouristiques au lac Boivin et inscrire tout projet d'activité additionnelle dans un plan directeur qui en assure la cohérence.
Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables.	Permettre la navigation de plaisance seulement sur le lac lui-même et dans la Yamaska Nord.
Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables.	Prévoir, aménager et maintenir des zones tampons entre les riverains et la piste cyclable ou le CINLB, surtout en appliquant la réglementation municipale enjoignant les usagers de pistes multifonctionnelles d'emprunter les accès et sorties établis.
Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables.	Élucider les raisons derrière l'abondance de poissons morts retrouvés sur les rives du lac ce printemps, trouver des palliatifs et informer les citoyennes et les citoyens sur les façons de disposer des carcasses ramassées au nettoyage des berges.
Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables.	Sensibiliser les pêcheurs amateurs afin d'éviter la surpêche et la mortalité associée.
Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables.	Inclure la rivière Yamaska Nord en aval du lac dans le projet : attrait touristique de la pêche à la truite.
Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables.	Creuser des canaux plus profonds dans le lac et utiliser le remblai pour créer des îles avec de grands arbres pour rafraîchir l'eau et fournir de la nourriture à la faune.
Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables.	Créer des îles flottantes : ombre, cachettes pour poissons, nourriture.
Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables.	Éviter de tenir des régates de bateaux dragons lorsque les plantes aquatiques sont très présentes dans le lac.
Orienter les activités récréotouristiques vers des pratiques écoresponsables.	Empêcher les randonneurs de nourrir les barbottes.

ENJEU DE L'APPARTENANCE ET DE LA GOUVERNANCE	
ORIENTATION PRINCIPALE	RECOMMANDATION
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Restaurer la qualité du lac Boivin au profit des Granbyennes et des Granbyens, sans toutefois oublier que les riverains en font aussi partie, et ne doivent pas être pris en otages de ce processus au profit du reste des habitants.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	En étant alertes et vigilants à l'égard de l'écosystème du lac, les riverains font profiter tous leurs concitoyens.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Mieux faire connaître la biodiversité du lac Boivin, par le moyen de publications, d'expositions, d'évènements.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Accentuer la transparence entre la Ville et les citoyens sur toutes les étapes et les phases du plan d'action concernant l'avenir du lac Boivin.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Exemple des surverses d'eaux usées en temps de pluie et de l'ouverture discrète des vannes du barrage Choinière en hiver.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Que la Ville fournisse des informations claires et complètes sur les surverses d'eaux usées en temps de pluie.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Associer les points de vue et l'expertise de santé publique à la démarche.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Que la Ville poursuive ses efforts d'éducation citoyenne à l'effet que le lac et son bassin versant supportent une kyrielle d'espèces et forment un espace public et un paysage naturel remarquables.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Mise sur pied par la Ville et le ministère de l'environnement d'un programme de suivi permanent de la qualité physicochimique de l'eau de la Yamaska Nord.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Que la Ville communique aux citoyens toutes les informations relatives aux épisodes de surverse d'eaux usées.

ENJEU DE L'APPARTENANCE ET DE LA GOUVERNANCE (suite)	
ORIENTATION PRINCIPALE	RECOMMANDATION
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Médiatiser le processus et y intégrer un volet culturel et artistique afin de renforcer la fierté et un sentiment d'appartenance chez les citoyens.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Promouvoir davantage le tournoi de pêche annuel dans le lac.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Développer et promouvoir des activités éducatives pour les jeunes sur le lac Boivin et la gestion intégrée de l'eau.
Amplifier la diffusion d'information sur le bassin versant.	Le mode de consultation choisi n'a pas permis à tous les citoyens de s'exprimer et, surtout, de discuter ensemble.
Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire.	Baser les réflexions dans une optique régionale, penser long terme, avoir une vision intégrée des ressources naturelles, effectuer une gestion concertée menant à des actions ciblées qui auront des effets tangibles sur le territoire
Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire.	Penser au bien-être et à la santé de la population, mais aussi aux responsabilités qui lui incombent.
Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire.	Prendre à cœur le développement durable du territoire.
Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire.	S'attarder aux problématiques liées à l'urbanisation et à l'agriculture et, surtout, considérer le lac comme un élément fondamental lors de la planification du territoire.
Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire.	Mobiliser et concerter à cet effet les citoyens et les groupes concernés par l'une ou l'autre des dimensions de cette action.
Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire.	Appliquer le principe de précaution et éviter les changements d'affectations du sol en périphérie du lac jusqu'à ce qu'un plan d'action soit clairement établi.
Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire.	Que la Ville mandate une firme pour recenser les projets de restauration d'environnements aquatiques et lui proposer un plan d'action en lien avec le cadre réglementaire québécois.

ENJEU DE L'APPARTENANCE ET DE LA GOUVERNANCE (suite)	
ORIENTATION PRINCIPALE	RECOMMANDATION
Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire.	Solliciter l'implication des municipalités en amont dans la restauration ainsi que dans la façon de repenser l'occupation et l'aménagement du territoire par la suite.
Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire.	Développer une éthique du dialogue inclusive de tous.
Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire.	Rester à l'écoute d'une future législation québécoise sur l'aménagement et l'urbanisme et participer au processus.
Accroître la concertation et harmoniser les outils de planification et de gestion du territoire.	Les citoyens doivent s'impliquer et se concerter au sein d'associations communautaires et ainsi inspirer la volonté politique nécessaire à une gestion intégrée et durable de l'eau.
Augmenter les ressources disponibles pour la gestion intégrée de la ressource en eau.	Établir des liens avec les universités québécoises pour des partenariats de recherche concernant la biodiversité du lac Boivin, l'étude de la pollution et la revitalisation des habitats.
Augmenter les ressources disponibles pour la gestion intégrée de la ressource en eau.	Cela apporterait des bénéfices pour la Ville, le CINLB et le milieu industriel (exemple du Soyer du Québec), et s'inscrit de façon générale dans la volonté exprimée du conseil municipal.
Augmenter les ressources disponibles pour la gestion intégrée de la ressource en eau.	Offrir aux universités québécoises le lac Boivin comme milieu de recherche.

ENJEU DES ÉCOSYSTÈMES	
ORIENTATION PRINCIPALE	RECOMMANDATION
Diminuer les risques pour la biodiversité.	Réaffirmer le caractère de zone faunique protégée au CINLB et autour du lac Boivin, et prendre les mesures qui s'imposent à cet égard.
Diminuer les risques pour la biodiversité.	Mieux appliquer l'interdiction de chasse et pêche dans la zone du lac lui-même.
Diminuer les risques pour la biodiversité.	Éviter dragage et faucardage pour ne pas endommager lieux de ponte et d'hibernation, et préserver l'îlot filtrant d'aulnes et de quenouilles.
Diminuer les risques pour la biodiversité.	Maintenir la connectivité des milieux naturels par des corridors favorisant la biodiversité.
Diminuer les risques pour la biodiversité.	Reculer le filet anti-outardes jusqu'à la piste de randonnée du parc Daniel-Johnson, permettant aux jeunes outardes de manger l'herbe sur les premiers mètres de la rive et aux usagers de jouir du parc et d'une proximité avec les oiseaux.
Diminuer les risques pour la biodiversité.	Renforcer le corridor naturel de la Yamaska Nord entre les lacs Waterloo et Boivin et y interdire la chasse et pêche.
Diminuer les risques pour la biodiversité.	Réduire le phosphore à la source et interdire les « activités sportives [...] dommageables » au lieu de faucarder les plantes aquatiques.
Diminuer les risques pour la biodiversité.	Planter des aménagements favorisant la biodiversité et les pollinisateurs.
Protéger et mettre en valeur les milieux humides et naturels.	Poursuivre et intensifier les efforts de protection (entrepris par la Fondation SÉTHY) des écosystèmes aquatiques et riverains du Corridor Bleu et Vert entre le parc national Yamaska et le lac Boivin.
Protéger et mettre en valeur les milieux humides et naturels.	Penser à la viabilité de l'économie, faire un usage raisonné des ressources naturelles et des biens et services écologiques que procurent les milieux naturels.
Protéger et mettre en valeur les milieux humides et naturels.	Tout mettre en œuvre afin de préserver le capital « eau » du lac Boivin, de la Yamaska Nord et de l'eau souterraine, afin de laisser aux générations futures un plan d'eau sain qui supporte des écosystèmes fonctionnels.
Protéger et mettre en valeur les milieux humides et naturels.	Protéger toutes les tourbières à perpétuité et compléter la caractérisation des autres milieux humides.

ENJEU DES ÉCOSYSTÈMES	
ORIENTATION PRINCIPALE	RECOMMANDATION
Protéger et mettre en valeur les milieux humides et naturels.	Permettre le développement seulement dans des zones à moindre intérêt pour la conservation et en exigeant la protection de zones de qualité écologique égale ou supérieure en compensation.
Protéger et mettre en valeur les milieux humides et naturels.	Arrêter de détruire les milieux naturels et humides au profit du développement.
Améliorer la qualité des bandes riveraines.	Moduler la largeur des bandes riveraines en fonction des caractéristiques du milieu.
Améliorer la qualité des bandes riveraines.	Suite au projet <i>À chacun sa bande</i> , une campagne de sensibilisation et un comité de concertation seront mis en place en 2014-2015 afin d'encourager les agriculteurs de la Haute-Yamaska à implanter des bandes riveraines conformes. Un soutien du comité à long terme est nécessaire.
Améliorer la qualité des bandes riveraines.	Une fois implantée, la bande riveraine doit absolument être entretenue; il n'existe aucun soutien financier pour cette activité.
Lutter contre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau.	Oxygénation de l'eau du lac par éoliennes flottantes.
Lutter contre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau.	Viser la conservation d'environ 50 % des herbiers aquatiques afin de ralentir l'eutrophisation et réduire la prolifération des cyanobactéries.
Lutter contre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau.	Éviter d'ensemencer le lac avec des poissons qui brassent le fond.

ENJEU DE LA QUALITÉ DE L'EAU	
ORIENTATION PRINCIPALE	RECOMMANDATION
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Établir de façon très ferme les règles et les sanctions requises pour assurer un freinage définitif de tout apport de pollution au lac Boivin, surtout la pollution agricole dans le sous-bassin de l'étang du nord-est, par l'entremise d'une application de la réglementation municipale et provinciale et d'ententes avec les agriculteurs.
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Acquérir (Ville, CINLB et/ou une fondation) la terre agricole coin Drummond/David-Bouchard afin de réduire la pollution à la source.
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Convaincre les propriétaires des terres agricoles (à l'ouest du chemin Choinière) d'adhérer à des programmes d'aide financière visant l'implantation d'aménagements pour réduire la pollution diffuse.
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Prendre des mesures plus sévères pour diminuer le niveau de phosphore dans l'étang du nord-est provenant des terres agricoles dans le sous-bassin Bouchard (application plus stricte de la réglementation, expropriation, marais filtrant).
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Les terres sont mieux drainées et les semoirs plus robustes qu'auparavant : bien souvent, le semis direct est une option. Encore là, le MAPAQ ne soutient plus l'introduction de la technique.
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Seulement quelques aménagements hydro-agricoles (permettant de ralentir et filtrer l'eau à la sortie des champs) sont soutenus par le MAPAQ.
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Les agriculteurs prennent entente entre eux afin de disposer des fumiers qui constitueraient une perte à l'environnement sur leurs propres terres. Les terres agricoles peuvent aussi accueillir et valoriser fumiers, chaux, résidus industriels, boues municipales, compost et peut-être même les sédiments issus du dragage du fond du lac. Il faut reconnaître les avantages de telles terres réceptrices.
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Recherche et revue de la littérature en vue des suggestions suivantes pour les sous-bassins les plus problématiques
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Imposer des cultures couvre-sol, semées à l'automne précédant l'ensemencement des cultures à grand interligne.

ENJEU DE LA QUALITÉ DE L'EAU (suite)	
ORIENTATION PRINCIPALE	RECOMMANDATION
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Ajouter des cultures, bactéries et champignons qui rendent la rhizosphère plus apte à absorber ou retenir le phosphore et l'azote.
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Fossés-avaloirs et marais filtrants : esthétique et opportunités d'agrotourisme.
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	S'attaquer en priorité à la pollution agricole dans le sous-bassin de l'étang nord-est en assurant l'application de la réglementation et la resserrant si nécessaire.
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Exiger une bande riveraine végétalisée plus large en milieu agricole.
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Mettre sur pied un projet-pilote de marais filtrant à l'entrée de l'étang nord-est, en dédommageant les agriculteurs pour toute perte de superficie cultivable. Évaluer la possibilité d'exporter cette technique ailleurs dans le bassin versant si l'expérience s'avère concluante.
Diminuer la pollution liée aux activités agricoles.	Aménager un marais filtrant à l'embouchure du cours d'eau Bouchard.
Autre	Faire preuve de grande prudence dans la considération du faucardage et du dragage. Diminuer plutôt la prolifération de cyanobactéries et d'algues filamenteuses en rétablissant la santé globale du lac.
Autre	Mettre en œuvre les mesures pertinentes et raisonnables pour améliorer l'état actuel du lac Boivin et de son environnement et lui assurer un avenir.
Autre	Préserver les zones tampons encore intacts aux abords du lac, afin de permettra la filtration et le drainage naturels.
Autre	Améliorer la circulation d'eau dans les passes entre l'étang du nord-est et le lac Boivin, afin d'éviter la pourriture à long terme.
Autre	Investir plus en actions concrètes, moins en rapports d'experts.

ENJEU DE LA QUALITÉ DE L'EAU (suite)	
ORIENTATION PRINCIPALE	RECOMMANDATION
Autre	L'étang du nord-est est un bassin filtrant pour le lac Boivin. Il serait possible de fermer une des deux passes entre l'étang et le lac et filtrer l'eau qui passe par l'autre.
Autre	Compléter le portrait bactériologique et physico-chimique du lac en tenant compte de l'apport en phosphore et coliformes fécaux des oiseaux migrateurs et se questionner sur la capacité du lac à absorber ces polluants.
Réduire la pollution en provenance des eaux usées.	Moderniser la station d'épuration (minimiser les surverses et implanter un traitement tertiaire) afin de montrer l'exemple aux municipalités en amont du lac.
Réduire la pollution en provenance des eaux usées.	Poursuivre la bonne collaboration Ville-MRC pour l'inspection et la mise à niveau des installations sanitaires.
Réduire la pollution en provenance des eaux usées.	Remonter le niveau des collecteurs d'eaux usées situés dans le fond de la rivière Yamaska Nord, afin de les sortir de l'eau et diminuer le risque de débordement dans la rivière; profiter de cette initiative pour sensibiliser la population aux réseaux d'égouts séparatifs.
Autre	Contrôler la population d'outardes.